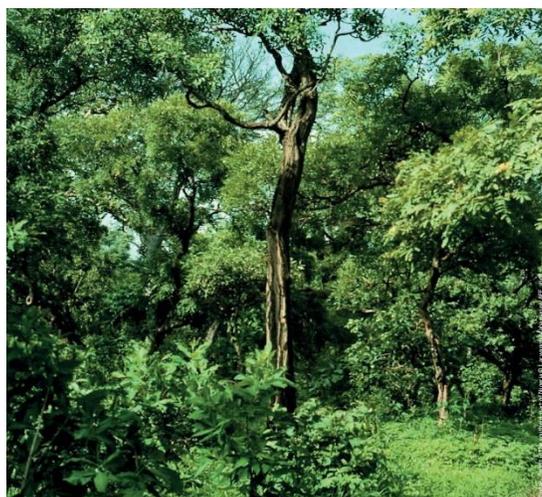




# African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry



Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Oeuvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique



# **Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+dans les pays francophones d'Afrique**

Cheikh Dieng

Copyright © Forum Forestier Africain 2019.  
Tous les droits sont réservés.  
Forum Forestier Africain  
P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA  
Té l: 254 20 722 4203  
Fax: +254 20 722 4001  
E-mail:[exec.sec@afforum.org](mailto:exec.sec@afforum.org)  
Site Internet: [www.afforum.org](http://www.afforum.org)

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	4
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	5
RESUME EXECUTIF .....	6
1. INTRODUCTION.....	8
3. CARACTERISTIQUES DES PHASES DE REDD +.....	12
4. METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....	13
5. CARTOGRAPHIE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE REDD+ EN AFRIQUE .	15
5.1 <i>Etat de mise en œuvre de REDD+ dans les pays africains.....</i>	15
5.2 <i>Capitalisation des expériences : Eléments clé de succès du processus REDD+</i> .....	29
6. LE FINANCEMENT DE REDD+ EN AFRIQUE.....	35
6.1 <i>Retour d'expérience de financement de quelques pays.....</i>	35
6.2 <i>Le financement des différentes phases de REDD+ .....</i>	38
6.3 <i>Capitalisation des expériences sur le financement de REDD+ .....</i>	42
7. RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	47
8. DEFIS ET OPPORTUNITES DE REDD+.....	55
8.1 <i>Les opportunités de REDD+ pour les pays africains.....</i>	55
8.2 <i>Les défis pour une mise en œuvre de REDD+ en Afrique .....</i>	57
BIBLIOGRAPHIE .....	63
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ENQUETE PAYS .....	64
ANNEXE 2 : LES PRINCIPAUX MECANISMES DE FINANCEMENT DE REDD+ .....	3

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: : Pays participants à ONUREDD .....	28
Figure 2: : Etat d'avancement des pays pour l'élaboration de la Stratégie nationale : Etat d'avancement des pays pour l'élaboration de la Stratégie nationale.....	28
Figure 3: Etat d'avancement des pays pour l'élaboration du Système National de Surveillance Forestière (SNSF).....	28
Figure 4: Etat d'avancement des pays pour la Stratégie Nationale REED+/ Plan d'Action .....	28
Figure 5: Etat d'avancement des pays pour système d'Information sur les garanties (SIS) .....	29

## LISTE DES TABLEAUX

Table 1:: Etat d'avancement des pays pour la mise en œuvre de REDD+ en Afrique ..	15
Tableau 2: Financements REDD+ mobilisés par quelques pays africains .....	35
Table 3: Financement des activités REDD+ en Afrique .....	43
Table 4: Auto-évaluation des compétences des pays en matière de REDD+ .....	47
Table 5: Activités de la stratégie nationale des pays selon les domaines REDD+ .....	53
Table 6: Tendances de déforestation en Afrique de l'Ouest.....	55

# LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AE	Entité Accréditée
AfDB/ BAD	Banque Africaine de développement
AFF	Forum Forestier Africain
CBR+	REDD+ à Base Communautaire
CEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
DRS/CES	Défense et Restauration des Sols/ Conservation des eaux et des Sols
FFBC	Partenariat pour le Forêts du Bassin du Congo
FPP	Fonds de Préparation de Projet
GDF	Gestion Durable des Forêts
GES	Gaz à effet de serre
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV/MNV	Mesures, Rapportage/Notification, Vérification
NREF/NRF	Niveau de Référence des Emissions des Forets/ Niveau de référence des Forêts
PBR	Paiements Basés sur les Résultats
REED+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
RNA	Régénération Naturelle assistée
SADEC	Communauté de développement des Etats d'Afrique australe
SAP	Processus simplifié d'approbation (Simplified Approval Process)
SIS	Système d'Information sur les Sauvegards
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
UMA	Union du Maghreb Arabe

# RÉSUMÉ EXECUTIF

Le Cadre de Varsovie adopté lors de la COP19 en 2013 fixe les lignes directrices de REDD+. Le processus REDD+ comprend quatre (4) composantes qui doivent être toutes intégralement réalisées à savoir : une stratégie nationale REDD+/ Plan d'action, un Système national de suivi des forêts (SNSF), un niveau (d'émissions) de référence pour les forêts (NRF/ NERF) au plan national et un Système d'Information sur les sauvegardes (SIS).

C'est à partir des années 2010 que les pays d'Afrique centrale (Congo, RDC, Cameroun) ont engagé des processus REDD+, ils seront suivis progressivement par d'autres africains. La cartographie des pays africains francophones sur les niveaux d'atteinte de ces composantes permet de voir que très peu de pays ont pu réaliser l'ensemble du processus pour atteindre la phase d'investissement. Il s'agit du Congo, de la RDC, de Madagascar et du Mozambique (qui a été inclus dans cette étude). Ces pays sont suivis par la Côte d'Ivoire et le Cameroun qui sont phase de mise en œuvre, les autres pays étant pour l'essentiel encore en phase de préparation.

L'analyse des processus de mise en œuvre des processus REDD+ a montré qu'un certain nombre de conditions étaient nécessaires pour réussir le processus, au rang desquels figurent l'engagement des hautes autorités politiques qui lui-même garantit la nécessaire implication des départements ministères techniques intéressés. Il en est de même de la pleine participation de la société civile qui garantit pour une large part la transparence et la crédibilité du processus, ainsi que de la population locale dont la participation garantit la durabilité des actions qui sont mise en œuvre. L'ensemble de ces acteurs doivent se mouvoir dans un système bien coordonné comprenant des organes fonctionnels autant aux niveaux stratégique et opérationnel.

Cette analyse a également démontré l'importance des projets préparatoires REDD+ qui permettent de générer des résultats pour tester/ valider des hypothèses relatives aux exigences du Cadre de Varsovie à travers des activités de terrain et dont les retours d'expérience permettent une meilleure guidance du processus tout en mettant en œuvre des projets admissibles au paiement basés sur les résultats (PBR) au terme du processus REDD+.

D'une manière générale, le manque de financement pour une bonne mise en œuvre de la REDD+ est souligné dans la plupart des pays en Afrique francophones. Les processus REDD+ sont financés pour une large part par ONUREDD et la Banque mondiale qui figurent par mi les principaux partenaires financiers. Toutefois, la coopération bilatérale est parfois mise à profit, en particulier, celle allemande (Cameroun) et norvégienne (RDC). La BAD s'est également investie aux côtés de la Côte d'Ivoire.

L'auto-évaluation des pays pour les compétences pour une bonne mise en œuvre du processus REDD+ révèle une maîtrise insuffisante de nombreuses compétences, en particulier en ce qui concerne la capacité institutionnelle à gérer les conflits dans le processus REDD+ et la capacité institutionnelle à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus. Sur ces thématiques et sur d'autres pour lesquelles des lacunes techniques sont évoquées, il existe un besoin de renforcement de capacités des administrations nationales de la REDD+. Le renforcement concernera également les acteurs locaux, notamment pour les activités récurrentes identifiées dans la plupart des stratégies nationales REDD+ comme les techniques d'agroforesterie, les méthodes et techniques de conservation des sols et des eaux, les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux, etc.. quelques pays africains comme la RDC, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Mozambique ont capitalisé une bonne expérience du processus qui peut être mis à profit pour les autres.

Le souci de la communauté internationale pour la préservation des forêts comme moyen de lutte contre le changement climatique offre aux pays africains de réelles opportunités pour mobiliser des ressources supplémentaires pour le maintien des forêts dans le cadre de REDD+, mais au-delà le processus REDD+ se révèle être une opportunité pour le développement durable des communautés locales et peuples autochtones à travers les nombreux services environnementaux souvent indispensables pour la survie des populations locales (alimentation, pharmacopée, revenus monétaires) en même temps qu'elle procure des revenus substantiels pour les Etats (exploitation du bois).

Toutefois, des défis subsistent dans de nombreux pays notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions en charge de conduire le processus REDD+ à travers la mise en place d'une structure dédiée, dotée de personnels techniques suffisants et compétents (avec un plan de renforcement de compétences) et de moyens opérationnels en adéquation avec la mission, la mise en place mettre de mécanismes transparents de gouvernance sur la base d'une évaluation du coût d'opportunité et du rôle des acteurs et des institutions locaux pour assurer un partage des ressources financières et une redistribution équitable des paiements de carbone entre tous les acteurs concernés, en particulier les collectivités locales et les populations concernées et enfin, la problématique du coût d'opportunité eu égard au faible coût du carbone et la compétition avec d'autres options d'exploitation des terres comme l'exploitation minière, l'agriculture itinérante, etc.

# 1. INTRODUCTION

Les forêts jouent un rôle important dans la régulation du climat mondial, en absorbant les Gaz à Effet de Serre (GES), notamment le dioxyde de carbone pendant la croissance des arbres et en « stockant » le carbone. GIEC, 2001 estime les absorptions du puits carbone terrestre à environ 2,3 GtC annuellement, soit près de 30 pour cent des émissions fossiles (qui sont de 6,3 à 6,5 GtC/an), et que ce taux tend à augmenter. Ce processus d'absorption appelé aussi séquestration de carbone fait des forêts l'un des « puits naturels de la biosphère » à côtés des océans. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1992) définit le « puits » comme tout processus, toute activité ou tout mécanisme naturel ou artificiel qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Le carbone séquestré peut être libéré ou émis dans l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub>, lorsque les arbres sont abattus, en cas de dégradation des forêts, lors de la décomposition de la litière ou encore en cas de feu de brousse qui brûle la biomasse, en libérant le CO<sub>2</sub> et bien d'autres GES. Les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts représentent environ 20% du total mondial des GES émis chaque année, soit la seconde source d'émission de GES après les énergies fossiles, ainsi donc, l'arrêt de la déforestation ou tout au moins le ralentissement de son rythme aurait un impact évident sur le réchauffement du climat mondial. C'est tout le sens du mécanisme REDD+ dans le cadre des négociations climat pour « les Pays ayant la volonté et la capacité de réduire la Déforestation et la Dégradation pourraient bénéficier des compensations financières ».

REDD+ est une abréviation qui signifie « Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation ». Le concept renvoie à deux idées (RRN & DGPA, 2009)

- La réduction de la déforestation et de la dégradation : qui permet de conserver les usages multiples et bénéfiques de la forêt, en particulier pour les populations locales.
- La réduction des émissions des stocks de carbone des forêts : Ici, l'intérêt est tourné vers le stock de carbone. L'idée est de valoriser le carbone stocké dans les forêts.

Le concept a connu une évolution dans son contenu et les méthodologies qui l'accompagnent.

**RED** = Réduction des Emissions dues à la Déforestation : Evaluation de l'évolution du bilan des surfaces des terres forestières sur la base de la définition du Mécanisme de Développement Propre (MDP) de la forêt que chaque Etat partie se fixe librement. Des images satellitales entre deux dates déterminées permettent d'évaluer l'évolution du bilan des surfaces des terres forestières ;

**REDD** = Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts tient compte, au-delà du taux de déforestation, de la dégradation « des terres forestières » et évalue l'impact sur le carbone. Les méthodes associées combinent des techniques de l'imagerie satellitaire avec une stratification des écosystèmes et les inventaires forestiers de terrain.

**REDD+** : réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, *et le rôle de la conservation et la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement* (C'est la partie en italique qui justifie le + ajouté à REDD). Par rapport à REDD, la REDD+ introduit un dispositif qui prend en compte la préservation, la gestion durable des forêts ou l'accroissement des stocks de carbone forestier. Les outils techniques énoncés à la REDD peuvent également appréhender les évolutions de la biomasse au niveau de la REDD+.

Les cinq activités REDD+ convenues au niveau mondial pour contribuer aux efforts d'atténuation dans le secteur forestier sont :

- *Réduction des émissions dues au déboisement*
- *Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts*
- *Renforcement des stocks de carbone forestier*
- Conservation des stocks de carbone
- Gestion durable des forêts.

REDD a été présenté pour la première fois à la CCNUCC lors de la 11ème Conférence des Parties à Montréal en 2005. Le plan d'action adopté 2 ans plus tard à Bali invite à la promotion des activités de démonstration sur REDD et l'évaluation des facteurs de la déforestation. C'est dans ce sillage que naîtront grand nombre de programmes et de projets qui structureront REDD avec le soutien du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale, du Programme ONU-REDD et de l'Initiative Forêt et Climat International de la Norvège (NICFI). Ces expériences pilotes permettront à la Conférence d'approuver en 2013, les règles relatives à la REDD à travers "Le Cadre de Varsovie pour la REDD+". Il s'agit d'une série de mesures visant à renforcer la préservation et l'utilisation durable des forêts au bénéfice direct des populations qui l'habitent ou qui vivent à proximité, avec des modes de paiement axés sur les résultats, si les pays en développement peuvent démontrer que les efforts de protection des forêts ont été menés à bien.

L'accord de Paris en son article 5 encourage, en ce qui concerne la REDD+, l'adoption de mesures visant à réduire les émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts, à assurer la conservation et la gestion durable des forêts et à accroître les stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

Réduire les émissions provenant de la déforestation dans les pays en voie de développement permettrait non seulement de lutter contre une source importante d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi de baliser le chemin pour que les pays en

voie de développement puissent prendre activement part dans les efforts de réduction des émissions effectués sous le régime international pour le climat.

#### **5 dates phares structurent le processus de négociation sur la REDD:**

**2005** : présentation pour la première fois de la REDD à la CCNUCC lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence des Parties à Montréal. La définition ne tenait compte que de la déforestation (Réduction des Emissions dues à la Déforestation-RED), surtout pour les pays qui ont un taux historique de déforestation élevé.

**2007** : lors de COP-13 à Bali, le plan d'actions de Bali intègre la dégradation dans le processus ; ici encore, la REDD favorise plus les pays qui présentent des taux de déforestation élevés. De nombreux pays étaient encouragés à effectuer des activités pilotes dans le domaine de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

**2008** : lors de COP/MOP Accra et COP-14 à Poznan, REDD+ prend en compte la conservation et de l'aménagement forestier et concerne les pays ayant des taux historiques élevés et les pays qui ont des taux assez faibles de déforestation.

Ainsi le mécanisme REDD permet aux pays en développement de participer plus activement aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES par le biais de la conservation et de l'aménagement de leurs forêts naturelles.

**2009** : à la CoP15 de Copenhague, la décision 4 / CP.15 : structure davantage la REDD+ en définissant des modalités de Mesure, Reportage et Vérification (MRV) du carbone forestier (système de suivi). le concept couvre désormais les activités relatives à la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts en intégrant le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement». En clair à la REDD sont ajoutés la conservation et l'aménagement des forêts ainsi que tous les autres puits de carbone de l'espace forestier.

**2013** : la CoP19 de Varsovie a produit un ensemble de sept décisions clés sur la REDD + qui structurent REDD+ telle qu'elle fonctionne actuellement. Ces décisions sont relatives à :

- Un programme de travail sur le financement axé sur les résultats ;
- La coordination de l'appui des bailleurs pour la mise en œuvre ;
- Les modalités pour les systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF);
- Le Système d'information sur les garanties (SIG ou garde-fou REDD+);
- L'évaluation technique des niveaux de référence d'émission ou de référence des forêts (NERF/ NRF) ;
- Les modalités de mesure, de notification et de vérification (MRV) en cohérence avec les lignes directrices définies lors de la COP 15 ;
- Les informations sur les déterminants et causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

## 2. CONDITIONS REQUISES PAR LA CCNUCC POUR REDD+

La mise en œuvre du mécanisme REDD+ requiert un cadre légal dans lequel le mécanisme sera construit.

### Lignes directrices de la CCNUCC sur le MRV et les activités REDD+

Il est demandé aux pays en développement participant à la REDD+ de développer les éléments suivants :

- Un plan d'action/stratégie national(e) : qui lors de son élaboration et de la mise en œuvre, devra s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, aux problèmes fonciers, à la question de la gouvernance forestière, aux considérations et aux garanties en matière de genre, à assurer la pleine et effective participation des parties prenantes, des populations autochtones, et des communautés locales entre autres
- Un système national de surveillance des forêts (SNSF), robuste et transparent incluant, si nécessaire, des systèmes sous-nationaux. Ce système permet l'inventaire du carbone forestier en vue de l'estimation des émissions anthropiques de GES par les sources et des absorptions par les puits, liées à l'état des forêts, des réserves de carbone et des variations des superficies forestières.
- Un Niveau (d'émissions) de référence pour les forêts (NRF/ NERF) au plan national qui pourrait se faire à travers une approche progressive permettant aux pays concernés une amélioration constante en intégrant de meilleures données, des méthodologies améliorées et des pools supplémentaires. Par ailleurs, le niveau de référence devra périodiquement être mis à jour, en tenant compte, le cas échéant, des nouvelles connaissances, des nouvelles tendances et de toute modification de la portée et des méthodologies.
- Un système fournissant des informations sur les garanties (en accord avec le rôle des populations locales et des écosystèmes).

Les Parties doivent avoir pour but collectif de ralentir, stopper et inverser la perte de la couverture forestière et de carbone en utilisant les cinq activités REDD +.

- La participation est volontaire et en accord respectif avec les capacités et circonstances nationales.
- Les paiements sont basés sur les performances, en comparant le niveau actuel d'émissions et un niveau référence, cela requiert :
  - Des méthodologies pour estimer les émissions et absorptions actuelles.
  - L'établissement d'un niveau référence avec la même couverture d'émissions et d'absorptions.
- Les actions REDD+, basées sur les résultats, devront être mesurées, reportées et vérifiées (MRV) ; une implémentation totale nécessitant des systèmes de suivis nationaux.

La propriété des ressources de carbone doit être clairement définie et l'attribution de titre de propriété pour les réductions des émissions bien comprise.

REDD+ suscite beaucoup d'espoir au sein des pays en développement et de la communauté internationale en raison de son potentiel de contribution aux objectifs de la politique climatique internationale. Toutefois, de grands défis se posent encore à cause :

- de la complexité des causes sous-jacentes à la destruction de la forêt au niveau mondial
- de la complexité des méthodologiques qui y sont associées et des difficultés pour les pays en développement d'accéder aux ressources financières.

Dans la phase d'élaboration de la stratégie nationale, le pays peut mettre en œuvre des projets REDD+ multisectoriels (couvrant la majorité des causes de déforestation et de dégradation des forêts dans un périmètre déterminé et revêtir tous les aspects sectoriels). Parallèlement aux questions techniques, l'aspect de l'équité et le rôle des communautés dépendantes des forêts sont toujours à l'origine de préoccupations. Le fait de transformer le carbone forestier en matières premières recèle un immense potentiel d'iniquité. La propriété des ressources de carbone doit être clairement définie et l'attribution de titre de propriété pour les réductions des émissions bien comprise (Wolf, 2009).

### **3. CARACTERISTIQUES DES PHASES DE REDD +**

La décision 1/CP.16 décrit une transition graduelle entre les phases lors de la mise en œuvre. En théorie, cela couvre :

- Les premières phases : élaboration et mise en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux, des politiques et des mesures, des programmes de renforcement des capacités, et des initiatives liées au développement et de transfert technologique et des activités de démonstration axées sur les résultats (ce sont les phases de préparation et de transition)
- Phase de mise en œuvre intégrale : actions axées sur les résultats et intégralement mesurées, notifiées et vérifiées/

De manière schématique, le tableau suivant résume les différentes caractéristiques et chaque phase.

### Les phases de la REDD+

Phase d'implémentation		Caractéristiques
<b>Phase 1</b>	Préparation	Formulation du plan d'action/stratégie national(e), Développement de mesures, politiques et de capacités, Identification des besoins de renforcement de capacités Développement de la feuille de route MRV
<b>Phase 2</b>	Transition, implémentation, et développement des capacités	Implémentation des politiques, mesures et stratégies nationales ou plan d'actions (développement de capacités); Développement de la technologie, transfert et démonstration d'activités basées sur les résultats ; Développement du système de suivi
<b>Phase 3</b>	Implémentation complète	Implémentation des politiques et mesures sur le territoire national ; Système de suivi à échelle nationale ; Système MRV totalement opérationnel pour reporter les performances REDD+ en CO <sub>2</sub> eq

## 4. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Le Forum forestier africain a mené depuis plusieurs années des études sur différents aspects du mécanisme REDD+ en Afrique, notamment sur la phase de préparation dans certains pays africains, le rôle de la REDD+ dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les marchés volontaires du carbone ainsi que la sensibilisation des acteurs forestiers africains sur les opportunités de la REDD+ et la méthodologie pour développer des projets REDD. Ces études ont permis de soutenir certains pays dans leur progression sur le processus REDD+.

Dans ce cadre, AFF entend étendre le suivi de cette activité à l'ensemble du continent en faisant le point sur l'état d'avancement de la REDD+ pour chaque pays, l'objectif étant d'identifier les acquis et les faiblesses des uns et des autres aux fins d'asseoir un programme de partage des expériences et un programme de renforcement des capacités des acteurs africains sur la mise en œuvre des activités REDD+.

A cet égard, la présente étude qui cible les pays francophones africains se propose les axes majeurs suivants :

- Cartographie des pays en fonction de la phase atteinte dans le processus (phase de préparation, de mise en œuvre ou en phase d'investissement) en analysant les stratégies et les plans de mise en œuvre ;
- Evaluation des conditions et déterminants pour une mise en œuvre réussie de la REDD+ en vue de leur capitalisation,
- Evaluation des capacités techniques institutionnelles des pays pour la mise en œuvre de la REDD+, en mettant en exergue les faiblesses et lacunes en vue d'un programme de renforcement des capacités ;
- Identification des opportunités et des défis dans la mise en œuvre du processus REDD+,
- Et enfin analyse de la problématique du financement de la REDD+ en Afrique.

La première étape de la démarche méthodologique a consisté en un atelier d'harmonisation regroupant le staff de AFF avec les deux (2) consultants (dont 1 pour les pays francophones et 1 pour les pays anglophones) pour une meilleure compréhension des termes de référence et des tâches demandées au consultant.

La seconde étape méthodologique est la participation du consultant à l'atelier de renforcement des capacités organisé par la Banque Africaine de Développement à Abidjan du 13 au 16 août 2019 et dont les communications des pays ont constitué une source d'informations pour cette étude ;

Par la suite, un questionnaire (voir annexe1) a été envoyé à l'ensemble des pays concernés, malheureusement un retour assez faible a été observé ; Enfin, des visites de terrain ont été organisés dans certains pays (RD Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) aux fins de contacts directs avec les acteurs pour une meilleure compréhension des trajectoires REDD+ de ces pays ;

Les éléments les plus importants pour la bibliographie pour la cartographie des processus REDD+ des pays africains sont le récent rapport du Fonds Vert Climat (CGF, 2019) sur les modalités d'accélération de la mise en œuvre de REED+ et celles disponibles sur les portails Web de ONUREDD et REDD Desk.

ONUREDD: (<https://www.unredd.net/regions-and-countries/africa/>)

REDD Desk: (<https://theredddesk.org/countries>)

## 5. CARTOGRAPHIE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE REDD+ EN AFRIQUE

### 5.1 Etat de mise en œuvre de REDD+ dans les pays africains

Les pays africains sont à des stades différents pour la mise en œuvre de REDD+ dont le processus requiert que le pays mette en place l'ensemble des exigences du cadre de Varsovie à savoir i) un plan d'action/ stratégie nationale ii) système national de surveillance des forêts (SNSF), iii) un niveau (d'émissions) de référence pour les forêts (NERF/ NRF) au plan national et iv) un niveau de référence des émissions des forêts, iii) un système d'information sur les sauvegardes (SIS) fournissant des informations sur les garanties. C'est donc à l'aune de l'ensemble de ces critères que nous ferons l'évaluation de l'état de mise en œuvre de REDD+ dans les pays africains.

Le tableau ci-dessous donne l'état d'avancement des pays selon l'état d'avancement/ de complétion du cadre de Varsovie. Il a été élaboré sur la base des réponses au questionnaire, des données du rapport 2019 du FVC (CGF, 2019) et des informations disponibles sur les websites de ONUREDD et de REDDdesk.

Table 1:: Etat d'avancement des pays pour la mise en œuvre de REDD+ en Afrique

	Pays	Adhésion Programme ONUREDD	NREF/ NRF	SNSF	SN REED+/ Plan d'Action	Système de garanties
1	Bénin	Déc. 2011	1	1	0	0
2	Burkina Faso	Mai-15	0	1	1	0
3	Cameroun	Mars-12	2	1	2	1
4	Congo	Oui	2	2	2	2
5	Cote d'Ivoire	2014	1	2	2	1
6	Ethiopie	Juin-11	2	2	2	1
7	Gabon	Oct-10	2	2	0	0
8	Ghana	2013	1	1	1	1
9	Guinée Bissau	Avr-14	1	1	1	0
10	Guinée Conakry	Mai-15	1	1	0	0
11	Guinée Equatoriale	Mai-14	1	1	1	0
12	Kenya		1	1	1	1
13	Liberia		1	1	2	1

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

	Pays	Adhésion Programme ONUREED	NREF/ NRF	SNSF	SN REED+/ Plan d'Action	Système de garanties
14	Madagascar	avr-14	2	2	2	2
15	Malawi		1	1	1	1
16	Maroc	Nov-12	0	0	0	0
17	Mozambique	No	2	2	2	2
18	Namibie		0	0	0	2
19	RDC	Mars-11	2	2	2	1
20	Rep Centrafricaine		0	0	1	0
21	Rwanda		0	0	0	0
22	Soudan		0	1	1	0
23	Soudan du Sud		1	1	2	0
24	Tanzanie	2009	2	2	2	2
25	Tchad	Oui	1	1	1	1
26	Togo		1	0	1	0
27	Tunisie	2013	0	1	1	0
28	Zimbabwe		1	1	0	0

0 = pas encore commencé

1 = en cours

2= achevé

Le tableau 1 ci-dessous présente l'état d'avancement de 28 pays africains pour la mise en œuvre de la REDD+.

On remarquera que certains pays ont quasi complété le cadre de Varsovie ou sont en voie d'achèvement, il s'agit du Congo, Madagascar, Mozambique, RDC et Tanzanie qui sont tous à un stade très avancé qui les projette dans la phase de paiement. En second lieu viennent les pays qui ont complété au moins deux (2) critères du Cadre de Varsovie. On compte parmi ces pays la Côte d'Ivoire, le Cameroun et l'Ethiopie dont les processus sont assez avancés et seront très bien achevés pour prétendre aux paiements basés sur les résultats. Le Gabon a achevé son SNSF et son NREF, mais n'a encore débuté ni le SNSF, ni le SIS.

Enfin vient la grande masse de tous les pays restants qui ont débuté la mise en œuvre de l'un ou l'autre critère du Cadre de Varsovie, mais le processus n'est pas encore bien avancé. Il est également à noter que l'adhésion à ONUREDD est une formalité certes importante pour bénéficier de son soutien, mais n'est pas substantielle pour mettre en œuvre un processus REDD+ avec l'appui d'autre partenaire comme le Mozambique en est une illustration. Une analyse par pays est présentée ci-dessous pour les pays francophones.

### **5.1.1 Etat de mise en œuvre de la REDD+ au Bénin**

Le Bénin a conclu un programme des pays partenaires avec ONUREDD en décembre 2011 sur la base duquel il a reçu un soutien ciblé destiné à faire l'évaluation des besoins du pays (Country Needs Assessment CNA) en vue d'une mise en œuvre de REDD+.

Par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD +, les progrès réalisés sont les suivants :

- Stratégie nationale REDD + / Plan d'action : l'appui ciblé reçu par le Bénin dans le cadre du programme pays est destiné à améliorer la connaissance de la situation foncière pour guider la stratégie nationale REDD +, l'élaboration de stratégies et soutenir le pays pour la révision du Code forestier à travers un processus participatif.

- Système national de surveillance des forêts (NFMS) : Le pays est également soutenu à travers un programme régional concernant 13 pays en Afrique de l'Ouest pour l'évaluation des stocks de carbone forestiers nationaux et une évaluation des besoins régionaux sur les données de surveillance des forêts et MRV.

### **5.1.2 Etat de mise en œuvre de la REDD+ au Burkina Faso**

Le Burkina a adhéré au Programme pays de ONUREDD en décembre 2013 et a par la suite bénéficié d'un appui du PCFC pour l'élaboration de la stratégie nationale.

Au niveau du cadre de Varsovie pour la REDD +, les progrès sont résumés ci-dessous :

- Stratégie nationale REDD+/ Plan d'action : Le Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso constitue la porte d'entrée de l'opérationnalisation de la REDD+ dans le pays. L'un des principaux livrables du Programme est l'élaboration d'une Stratégie Nationale REDD+. Avec l'appui du PCFC, le Burkina Faso a entamé en 2017 l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ qui est encore en cours. L'étude préliminaire a permis d'identifier les principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi que les axes stratégiques d'intervention.

- Système national de surveillance des forêts (NFMS) : Le Burkina Faso fait partie des 13 pays d'Afrique de l'Ouest (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée -Bissau, Guinée-Conakry, Liberia, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) bénéficiaires du programme régional de renforcement des capacités pour les inventaires nationaux des stocks de carbone forestiers et une évaluation des besoins régionaux sur les données de surveillance des forêts et MRV. Le programme financé par ONUREDD est exécuté par la FAO. Sur la base des progrès substantiels réalisés dans ce cadre, le système MRV/SNSF ainsi que le NERF devaient être finalisés pour être soumis à la CCNUCC en Décembre 2019 selon les prévisions du pays.

### **5.1.3 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a adhéré au Programme Pays ONUREDD en 2014. Elle a par la suite bénéficié d'un soutien ciblé du PCFC pour la préparation d'un R\_PP. Le pays a également bénéficié des soutiens complémentaires pour la télédétection, l'inventaire des GES, l'amélioration du cadre juridique pour le mettre en conformité avec les exigences du REDD+, une étude de faisabilité d'un système national de paiement des services des écosystèmes (PES). La Côte d'Ivoire est

également bénéficiaire du programme de la FAO sur les inventaires nationaux des stocks de carbone.

**Au niveau du cadre de Varsovie pour la REDD +, les progrès réalisés sont :**

- Stratégie nationale REDD + / Plan d'action : En 2015, la coordination des activités REDD+ et l'engagement des parties prenantes a été renforcée avec la mise en place et l'opérationnalisation du comité de pilotage national, qui est un soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif permanent de la REDD + (SEP-REDD), ainsi que par la mise en place d'un groupe de travail interministériel de coordination des activités pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD + et la mise en place de la plate-forme du FLEGT / REDD + de la société civile (Observatoire ivoirien pour la gestion durable des ressources naturelles - OIREN).

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale, une étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts a été lancée en 2015. Les résultats de cette étude ont été pris en compte par des groupes thématiques (formés par des représentants de toutes les parties prenantes) qui ont finalisé le document de stratégie nationale REDD+.

De plus, une note d'orientation « Agriculture Zéro Déforestation » (optimisation des systèmes de production cacaoyers agroforestiers déjà existants à travers la sélection de variétés plus longévives et plus tolérantes à l'ombrage, la valorisation en production biologique) a été préparée et soumise par la Côte d'Ivoire lors de la COP21 de la CCNUCC à Paris. Enfin, une étude sur l'élaboration d'un système de paiement pour les services environnementaux (PES) est en cours pour identifier son potentiel de déploiement au niveau national, afin de permettre la mise en œuvre de la stratégie nationale.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : Les capacités des institutions chargées des inventaires des GES ont été renforcées, de même l'utilisation d'équations allométriques pour calculer les facteurs de stockage et de conversion du carbone. Le renforcement des capacités des personnels de cartographie a permis d'améliorer les compétences pratiques nécessaires à l'élaboration d'un système harmonisé de classification de l'utilisation des sols/ de la couverture des sols et l'élaboration d'une clé de classification y afférente. En outre, le Bureau national des études techniques et du développement a entamé une évaluation des changements de couvert forestier pour les périodes 1990 - 2000 - 2013, correspondant à l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts.
- NREF/NFR  
Le renforcement des capacités nationales dans la préparation d'un NREF/ NRF à travers la formation d'experts nationaux sur le concept a été fait. Toutefois le NREF/NFR n'est pas encore finalisé.

**5.1.4 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en République de Guinée**

La République de Guinée a conclu un programme des pays partenaires avec ONUREDD en Mai 2015 sur la base duquel il a reçu un soutien ciblé destiné à faire l'évaluation des besoins du pays (Country Needs Assessment-CNA) en vue d'une mise en œuvre de REDD+.

**Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD+ sont essentiellement observés au niveau du système National de Surveillance des forêts :**

- Stratégie nationale REDD + / Plan d'action : Ce volet n'est pas encore entamé.

- Système national de surveillance des forêts (NFMS) : La Guinée bénéficie du programme régional ouest africain de renforcement des capacités pour les inventaires nationaux des stocks de carbone forestiers et une évaluation des besoins régionaux sur les données de surveillance des forêts et MRV.

#### **5.1.5 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en Guinée Bissau**

La République de Guinée Bissau a conclu un programme des pays partenaires avec ONUREDD en avril 2014 et a par la suite bénéficié d'un soutien ciblé destiné à faire l'évaluation des besoins du pays (Country Needs Assessment-CNA).

**Par rapport au cadre de Varsovie**, le pays a soumis en 2019 son NREF/NRF estimé à 67805.50 t CO2 eq/an.

#### **5.1.6 Etat de mise en œuvre de la REDD+ a du Togo**

Le Togo a conclu un programme des pays partenaires avec ONUREDD en 2010 et sur cette base a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre d'un Country needs assessment.

Le Togo bénéficie également en partie du Programme *d'Evaluation des besoins régionaux pour les pays en Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre des systèmes nationaux de surveillance des forêts pour la REDD +* (avec Burkina Faso et Bénin)

#### **Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD +sont :**

- Stratégie nationale REDD + / Plan d'action :Très tôt, le Togo a retenu la REDD+ comme une option stratégique de gestion durable des forêts et de contribution aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement a intégré la REDD+ dans son plan national de développement pour permettre à la forêt et les arbres hors-forêt de continuer à jouer un rôle socio-économique et écologique très important. Le ministère de l'environnement et des ressources forestières a ainsi mobilisé les acteurs clés pour élaborer le document du R-PP REDD+. Le document, élaboré avec le financement du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), vise quatre résultats principaux :
  - un cadre institutionnel opérationnel et une expertise nationale qualifiée est développé pour conduire le processus REDD+ ;
  - des études fiables sont conduites et des rapports de qualité sont produits sur le niveau de référence national des forêts ;
  - une stratégie REDD+ est validée de manière concertée avec tous les acteurs concernés;
  - un système efficace de suivi et d'évaluation de l'évolution des ressources forestières au niveau national est mis en place.

La R\_PP-REDD Togo est finalisée et soumise au FCPF en novembre 2013 et acceptée en décembre 2013.

Diverses mesures ont été prises dans ce sens par le gouvernement togolais notamment l'adoption d'une déclaration forestière en 2010, la politique forestière nationale, l'actualisation du Plan d'Action Forestier National (PAFN), la définition d'une vision à long terme afin de porter, de 7% à 30 %, le taux de couverture forestière nationale à l'horizon 2050. A travers ces documents, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des actions en vue de la réduction des pressions humaines sur les ressources forestières, de la conservation et valorisation de la diversité biologique, de la gestion des feux de végétation, conservation des forêts existantes, et reboisement.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : Le Programme « Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) et la réhabilitation des forêts au Togo -ProREDD» financé par la coopération allemande (GIZ-Togo), a été lancé en 2015. Dans ce cadre, une étude préliminaire d'analyse de l'état et des fonctions des forêts, comme base d'un inventaire national des ressources forestières et d'utilisation des terres, a été réalisée.

#### **5.1.7 Etat de mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun**

Le Cameroun s'est officiellement engagé dans la REDD+ en 2005. Il est devenu pays partenaire du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) en Septembre 2010 lorsque la première convention de subvention pour développer une R-PP a été signée. Depuis Novembre 2011, le Cameroun est également engagé dans un programme ONU-REDD des pays partenaires, mais le FCPF joue le rôle principal dans le processus REDD + national de préparation. Le pays bénéficie aussi d'un soutien fort de la Norvège.

Le Cameroun est dans la première phase de la REDD + au cours de laquelle la capacité est construite, la stratégie REDD+ est développée et les niveaux de référence sont mis en place, entre autres.

Au cours de la phase préparatoire REDD+, plusieurs projets pilotes REDD+ ont été mis en œuvre dans différentes zones agroécologiques pour alimenter la stratégie REDD+ avec des actions concrètes. Au niveau national, les principales activités à ce jour comprennent une gamme d'actions de renforcement des capacités, par exemple en matière de surveillance des forêts, le renforcement des institutions et de la gouvernance des ressources forestières.

**Par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD +, les progrès réalisés sont résumés ci-dessous :**

- Stratégie nationale REDD+ /Plan d'action : Un soutien ciblé a été fourni par ONUREDD pour la participation des parties prenantes à la gouvernance forestière et a donné lieu à la mise en place d'un mécanisme multipartite REDD+ /Plateforme FLEGT. Les liens entre REDD+ et les processus FLEGT ont été renforcés.

De même, de larges concertations ont permis d'élaborer une stratégie nationale REDD+ avec l'identification des moteurs de déforestation/ dégradation qui ont permis

l'identification d'options stratégiques traduites en PIF (Programme d'Investissement Forestier) avec les activités candidates identifiées (PIF-Cameroun, 2017).

- Système national de surveillance des forêts (NFMS) : le Cameroun a opté pour un renforcement des capacités des cadres nationaux en lieu et place d'une expertise étrangère pour prendre en charge l'ensemble du processus technique de mise en place du système national de surveillance des forêts/ MNV).
- Avec l'appui de la FAO, le Cameroun a mis en place un NREF/ NRF ainsi que qu'un système MNV à partir des données d'Inventaires Forestier National conduits entre 2003-2005 et l'acquisition de données nouvelles. Cependant, le NRFF/NRF et le système MNV ne sont pas encore déployés.

Garanties et système d'information (SIS) : Des enquêtes et concertations ont eu lieu dans les zones d'interventions des projets pilotes. Un SIS n'est toutefois pas encore mis en place.

#### **5.1.8 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo**

La République de Congo a souscrit au programme ONUREDD des pays partenaires avec ONUREDD en 2012. Mais auparavant, le R\_PP soumis au PCFC avait été approuvé et financé en 2010 et celui soumis à ONUREDD approuvé en 2012 et financé à travers le PNUD, le PNUE et la FAO.

La phase préparatoire s'est déroulée de janvier 2013 à décembre 2018 et la phase d'investissement a démarré en janvier 2019. La phase de paiement est prévue à partir de 2020. Parallèlement, un projet pilote REDD+ dans la région du Pikounda Nord a été mis en œuvre et visait à faire certifier le projet par la Verified Carbon Standard (VCS) en 2013.

#### **Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD+ sont :**

- Stratégie nationale REDD+ / Plan d'action : Le projet préliminaire de la stratégie nationale REDD+ a été validé par les parties prenantes nationales en Décembre 2014 suite à des consultations et des ateliers au niveau départemental et national. Ces consultations ont permis d'intégrer divers acteurs étatiques (ministères concernés), la société civile regroupée à travers une plateforme, les communautés locales et autochtones, les organisations sous régionales (CEEAC et COMIFAC) et enfin les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, PNUD, PNUE et FAO). De même des panels de haut niveau ont permis d'harmoniser la stratégie nationale REDD+ avec les stratégies sectorielles, et de mieux intégrer les préoccupations sectorielles la REDD+ dans le plan d'investissement. La version finale de la stratégie a été rendue disponible depuis en 2018.
- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : La République du Congo a mis en œuvre un vaste processus de consultation technique pour le processus MRV, se fondant sur l'expertise nationale existante en matière de gestion et de certification forestière. Le développement de projets liés au MRV ainsi que l'analyse et le traitement des données de l'Inventaire forestier national (IFN) ont

permis de mettre en place un système national de surveillance des forêts opérationnel et validé.

Le SNSF a été l'occasion de développer un nouveau système de cartographie répondant à la nouvelle définition des forêts qui a été adoptée au cours d'un atelier national en Mars 2014. En outre, deux ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu sur l'inventaire des gaz à effet de serre. En outre, la République du Congo a déjà présenté trois (3) communications nationales NFMS à la CCNUCC.

- Niveau de Référence des émissions/ Niveau de référence des Forêts : Pour construire le FREL, un vaste programme de collecte de données a été lancé au niveau national qui comprend des données pour la période 2000-2012, en tenant compte des informations sur la déforestation et la dégradation (exploitation forestière, l'exploitation minière, l'agro-industrie et des infrastructures). Toutes les données ont été validées au cours d'un atelier national en présence de représentants de tous les secteurs concernés. Le FREL a été présenté à COP21 à Paris, en France, en Décembre 2015, puis validé au plan national et soumis à la CCNUCC en 2018.
- Garanties et Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) : Les critères et indicateurs pour le SIS national ont été identifiés suite aux réunions des groupes de travail et des consultations avec les ministères responsables et validés lors d'un atelier national. Suite à l'adoption de ces critères et indicateurs pour la construction du SIS, des tests sur le terrain ont permis de vérifier leur cohérence avec les circonstances nationales.

### **5.1.9 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en République Démocratique du Congo (RDC)**

La RDC est devenue pays partenaire de ONUREDD en 2009 et a bénéficié d'un appui pour un programme de préparation. Mais déjà en 2014, le pays avait bénéficié d'un soutien du PCFC. Dans la phase de préparation, la RDC a développé plusieurs projets (Cinq projets) REDD+ qui ont permis d'alimenter la stratégie nationale, le SNSF et le système d'information sur les sauvegardes. Le dynamisme des financements a permis la création du Fonds National REDD+, mécanisme financier doté d'une personnalité juridique et d'une certaine autonomie qui a en charge toute la gestion financière du mécanisme REDD+. La société civile congolaise a été fortement impliquée dans le processus REDD+ depuis le début, et a réellement contribué à l'exécution des études et à la définition des éléments de politique et de la stratégie REDD+.

Le pays compte parmi ceux qui ont acquis le plus d'expériences en Afrique en matière REDD+, il se trouve à la phase d'investissement et se prépare très prochainement pour la phase de paiement.

### **Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD + :**

- Stratégie nationale REDD+/ Plan d'action : L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ s'est faite dans un cadre institutionnel comprenant i) un comité national REDD+ présidé par le Ministre de l'Environnement qui définit les orientations stratégiques et comprenant les autres ministères sectoriels concernés (Finances,

Agriculture, Aménagement du Territoire, etc.), ii) un comité interministériel REDD+ chargé du suivi des recommandations du Comité national et comprenant les représentants des ministres, les Directions techniques et les ONG et enfin iii) une Coordination nationale REDD+ sous la tutelle du Ministère de l'Environnement qui est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du processus REDD+.

L'élaboration de la stratégie nationale a été soutenue par un appui ciblé du PCFC qui a permis une révision du cadre juridique pour l'intégration de REDD+ dans les politiques sectorielles ainsi qu'une étude sur le genre qui a permis d'identifier les meilleures pratiques dans les secteurs stratégiques. La stratégie nationale a été complétée et validée en 2014.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : En 2015, un soutien ciblé de la Banque mondiale a permis de finaliser la couverture forestière et l'évaluation du changement pour la période 1990-2010. En outre, le travail d'inventaire forestier pré-national a été achevé ainsi que les estimations de carbone provenant de 50 parcelles d'échantillonnage et couvrant la plupart des provinces du pays. La capacité a également été renforcée pour les inventaires de GES grâce à des formations et la base de données de l'inventaire des GES pour l'agriculture, la foresterie et autres types d'utilisation des terres a été mise à jour. Enfin, des arrangements institutionnels ont été adoptés pour améliorer l'accessibilité des données entre les institutions et stimuler le partage des données.
- Niveau de référence des émissions des forêts/ Niveau de référence des forêts (NREF/NRF) : En 2015, un soutien ciblé a été apporté à l'élaboration d'une méthodologie pour le NREF/NRF qui d'ailleurs a été présentée lors de COP21. Les statistiques sur les changements du couvert forestier pour la période 1990-2010 ont été finalisées et de nouveaux travaux ont été lancés pour inclure les années de référence 2000 et 2014. Les travaux sur le NREF ont été retardés par l'absence de données historiques, mais ont été récemment achevés en 2018.
- Système d'information et garanties (SIG) : L'élaboration des normes sociales et environnementales pour la REDD+ a débuté en 2015 et les résultats finaux ont été validés en 2018 lors d'un atelier national réunissant tous les secteurs concernés. Une formation conjointe FCPF et ONU-REDD sur les évaluations d'impact social et environnemental a été l'occasion de travailler sur une approche harmonisée sur les différentes options de garanties REDD+ développées en RDC en précisant comment appliquer ces normes lors de la mise en œuvre des projets REDD+. Un soutien ciblé a également abouti à la finalisation d'une étude de faisabilité pour une évaluation économique de REDD+, notamment pour les multiples avantages Non Carbone.

Soutien aux Communautés et Peuples autochtones : Suite à l'approbation de son programme soutien aux Communautés et Peuples autochtones (Community Based REDD+, CBR+) par ONU-REDD, une série de consultations locales et nationales et des formations ont eu lieu et un appel à propositions a été lancé en Mars 2015. Le Comité national CBR+ a sélectionné un premier ensemble de cinq CBR+ projets en Juillet 2015 et huit autres projets ont été approuvés en Novembre 2015. Ces projets se concentrent sur l'amélioration de la compréhension, l'engagement et la participation des

communautés locales et des peuples autochtones dans le processus REDD+. Au niveau communautaire, les subventions au titre de CBR+ soutiennent des activités pratiques, y compris la régénération des écosystèmes forestiers dégradés, la promotion de l'agroforesterie et des pratiques agricoles durables, la distribution de foyers améliorés pour réduire la pression sur les forêts communautaires pour la collecte de bois de chauffe.

#### **5.1.10 Etat de mise en œuvre de la REDD+ à Madagascar**

Madagascar a adhéré en qualité de pays partenaire) ONUREDD en 2015. Avant cette date, le pays avait soumis R-PP auprès de PCFC et bénéficié en 2014 d'un soutien ciblé du type évaluation des besoins (CMA) pour l'identification des barrières, notamment légales, pour une mise en œuvre réussie de REDD+. Cette étude a permis de recommander des actions spécifiques devant permettre de prendre en compte la REDD+ dans la prochaine politique forestière et le Code forestier. D'autres recommandations portaient sur les secteurs non forestiers, y compris une feuille de route pour l'amélioration du secteur foncier afin d'intégrer les considérations REDD+.

Par ailleurs, deux (2) projets pilotes REDD+ ont été implémentés, notamment dans le parc national de Makira et l'Aire protégée Corridor Ankenieny Zahamena.

**Les progrès réalisés par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD +** sont résumés ci-dessous :

- Stratégie nationale REDD+/ Plan d'action : Une large campagne de concertation nationale impliquant les structures de l'Etat, la société civile et les communautés a été lancée pour définir une vision consensuelle nationale de la REDD+. Le processus est géré par le Bureau National Changement Climatique, Carbone et REDD (BNCCCREDD) qui a mis en place une plateforme de consultation comprenant les autres départements ministériels concernés et les acteurs de la société civile.

Il est retenu l'incorporation de REDD+ dans la stratégie de développement national et rural et le renforcement du dialogue politique pour une meilleure intégration intersectorielle. Le processus d'apprentissage s'est fait également à travers des échanges sud-sud, notamment avec Costa Rica qui a permis de capitaliser les leçons sur le paiement des services des écosystèmes (PES) et les mesures nationales d'atténuation appropriées (NAMA), ainsi que la création des conditions sociales, économiques et politiques pour le développement durable et l'intégration de la stratégie REDD+ avec les objectifs et les politiques nationales.

Dans sa vision, la stratégie nationale REDD+ a un objectif de réduction de 14% des émissions de GES du secteur forestier, à travers l'accroissement du couvert forestier et la maîtrise de la déforestation et de la dégradation des forêts dans ses zones d'investissement, notamment à travers i) la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et ii) l'augmentation des stocks de carbone via des pratiques d'aménagement durables et de reforestation. Le

processus d'élaboration de la stratégie nationale s'est achevé en 2018 avec la validation du document et son adoption par décret par le Gouvernement.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : Madagascar s'est essentiellement appuyé sur ses ressources techniques et humaines nationales pour mettre sur pied un système national de surveillance des forêts et un système MNV. Il a pour ce faire développé la coopération sud-sud notamment en s'inspirant de l'expérience de la RDC. Cette démarche a permis une bonne appropriation du système par la Direction Générale des Forêts. Le processus a été achevé et validé en 2017.
- Système d'information sur les sauvegardes (SIS) et Garanties : L'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a permis de concevoir les 3 outils de cadrage du mécanisme REDD+ à savoir : un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un Cadre de politique de réinstallation (CPR) et un Cadre fonctionnel (CF). Ces cadres ont pour objectif de gérer les implications et les impacts négatifs potentiels des activités REDD+ sur l'environnement et la vie sociale et économique des populations locales. Chaque activité doit se conformer à ces cadres selon sa nature. Des plans correspondants ont été conçus pour chaque cadre.
- Le Système d'Information sur les Activités et les Programmes (SIAP) et le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) sont en cours d'élaboration.

#### **5.1.11 Etat de mise en œuvre de la REDD+ au Maroc**

Le Maroc a souscrit au programme REDD+ des pays partenaires avec ONUREDD en 2012. Il n'a pas mis en place une structure dédiée, le processus REDD+ relève du Département des Eaux et Forêts qui relève du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Le Maroc n'a pas souscrit à un R-PP, mais avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis en place des activités exploratoires REDD+ notamment une étude coûts/bénéfices pour l'adhésion à la REDD+(GIZ), le projet de Valorisation du Rôle des Forêts méditerranéennes en matière d'atténuation des changements climatiques (FFEM), le projet Appui à la mise en place du Système National de Surveillance des Forêts avec l'appui du Ministère Allemand de l'Environnement et de la FAO.

Le Maroc n'a encore entamé aucune phase du cadre de Varsovie pour de mise en œuvre de REDD+. Le pays estime en effet que son implication effective nécessiterait au préalable : 1) la clarification des questions de méthodologie relatives aux avantages non liés au carbone, 2) l'opérationnalisation des mécanismes de financement et de coordination de l'appui pour l'implémentation de la REDD+, 3) l'instauration de procédures transparentes pour la phase de paiement des résultats et le développement des instruments de rémunération des résultats.

C'est dans cette optique que le Maroc avait soutenu les propositions, ci-dessous lors des négociations dans le cadre de la CCNUCC :

- La prise en compte des efforts précoces via une fixation souple du scénario de référence : Avant l'avènement de la REDD+, le Maroc disposait déjà de stratégies ambitieuses en matière de gestion durable des forêts ;
- Carbone non forestier : La protection des bassins versants permet d'éviter de lourdes pertes en carbone dues à l'érosion. Cette protection a aussi des co-bénéfices importants, en termes de maintien de la fertilité des sols agricoles et de limitation de l'envasement des barrages ;
- Co-bénéfices : Le Maroc en particulier et les pays MENA (Middle East and North Africa) en général, possèdent des écosystèmes de forêts sèches uniques au monde, pourvoyeurs de biens et services sociaux et environnementaux bien plus étendus que la seule séquestration du carbone.

Par ailleurs, Les stratégies de protection et restauration des forêts sont connues, documentées et mises en œuvre depuis plusieurs décennies au Maroc. L'impact de certaines actions (reboisements antiérosifs, aménagement sylvopastoraux, sécurisation foncière, ...) est cependant à évaluer en termes d'émissions de GES.

#### **5.1.12 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en Tunisie**

La Tunisie a adhéré au Programme ONU-REDD des pays partenaires en 2013 et a bénéficié d'un soutien ciblé sur les questions de propriété et une évaluation des besoins en matière d'évaluation institutionnelle et SNSF. Le programme d'évaluation des besoins nationaux (CNA) s'est concentré sur les besoins pour la mise en place d'un MRV. Le soutien ciblé a permis de soutenir d'autres piliers de la phase de préparation tels que la durée du mandat et des arrangements institutionnels.

**Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD+ sont les suivants**

- Stratégie nationale REDD + / Plan d'action : Un atelier sous-régional a été organisé aux fins d'un diagnostic de la situation au regard des barrières pour une mise en œuvre réussie de REDD+. Cet atelier a permis de faire une analyse du contexte institutionnel et de formuler des recommandations spécifiques sur les aspects politiques, institutionnels et juridiques, ainsi que sur l'implication du secteur privé et le financement.

De même un rapport d'évaluation foncière a été soumis au Gouvernement portant sur un inventaire des titres fonciers forestiers afin d'obtenir une estimation plus précise des terres forestières relevant de la compétence du Département des forêts.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : La capacité et les besoins associés à la mise en place d'un SNSF ont été évalués en 2016 et visait à fournir un cadre technique pour SNSF tunisien ainsi que des éléments pour sa création institutionnelle. La plupart des modules du SNSF proposés sont basés sur les structures administratives existantes, les données et les systèmes existants.

#### **5.1.13 Etat de mise en œuvre de la REDD+ en République Centrafricaine**

La République Centrafricaine a souscrit au programme des pays partenaires ONU-REDD en 2010. Elle a bénéficié en 2016 d'un soutien R-PP programme CAFI (financement

Banque mondiale) pour la mise en œuvre d'un Cadre National d'Investissement REDD+ dont les objectifs sont de consolider les priorités nationales de financement et de développer un vaste processus de consultation notamment avec les autorités, la société civile et les organisations autochtones, le secteur privé, les élus et les chercheurs.

La Centrafrique a également bénéficié d'un appui du PCFC pour préparer les arrangements institutionnels pour la REDD+ et appuyer la préparation d'une Stratégie nationale REDD+.

#### **Les progrès par rapport au cadre de Varsovie pour la REDD + :**

- Stratégie nationale REDD+/ Plan d'action : La Centrafrique a mis en place des organes spécifiques de gestion du processus REDD+ notamment un Comité national REDD+ présidé par le Premier Ministre, des Comités Inter-préfectoraux (CIP) pour définir les orientations au niveau local et une Coordination technique, organe de mise en œuvre

L'élaboration de la Stratégie nationale a retenu quatre options stratégiques : i) Compléter le dispositif de zonage du territoire, ii) Améliorer les technologies et rendements agro-sylvopastoraux ; iii) Promouvoir la gestion durable des forêts ; iv) Renforcer les institutions et la gouvernance. Le processus d'élaboration de la stratégie nationale a été lancé en novembre 2017 et se poursuit encore.

- Système national de surveillance des forêts (SNSF) : La mise en œuvre du SNSF/MNV a été confiée à un bureau d'étude recruté dans le cadre du projet PCFC. Le processus est en cours.
- Garanties et système d'information (SIS) : Une étude d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été lancée en 2019. Elle fournira le cadre global du SIS.

#### **5.1.14 Etat de mise en œuvre de la REDD+ au Tchad**

La République du Tchad a adhéré au Programme ONU-REDD des pays partenaires et bénéficié d'un soutien ciblé en 2014. Le R\_PP soumis avait pour objet de faire progresser la REDD+ en :

- facilitant une adaptation préliminaire des garanties REDD+ et dresser une feuille de route pour finaliser cette interprétation ;
- menant une analyse des Politiques, Lois et Réglementations (PLR) nationales liées à la REDD+ et de leur pertinence pour adapter les garanties REDD+ au Tchad ;
- menant une analyse préliminaire des risques et bénéfices sociaux et environnementaux des options stratégiques REDD+ du Tchad.

L'étude a été réalisée avec l'appui de la FAO en 2016, cependant le processus est resté en l'état depuis lors.

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

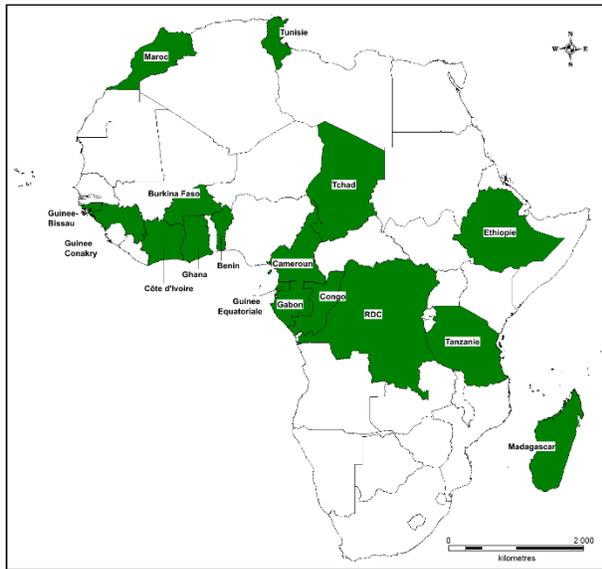


Figure 1: : Pays participants à ONUREDD

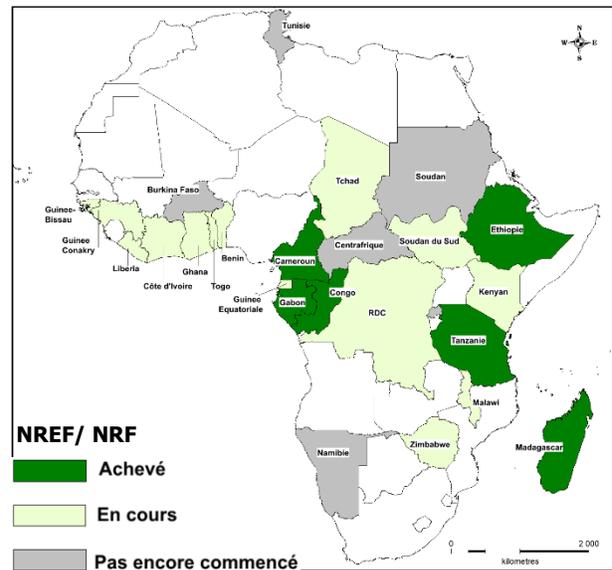


Figure 2: : Etat d'avancement des pays pour l'élaboration de la Stratégie nationale

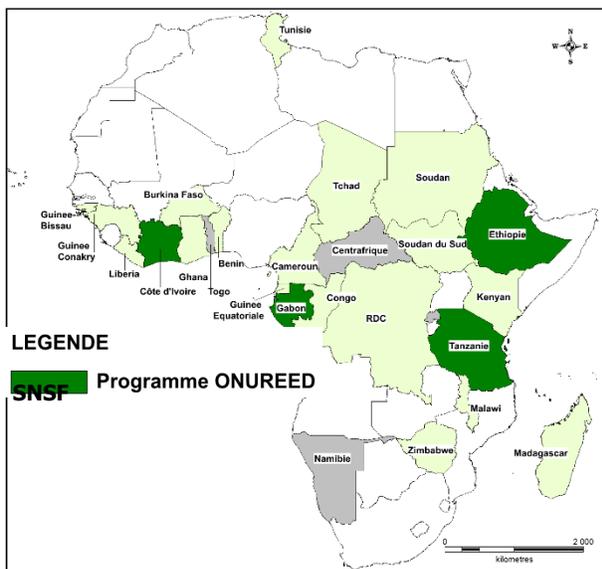


Figure 4: Etat d'avancement des pays pour l'élaboration du Système National de Surveillance Forestière (SNSF)

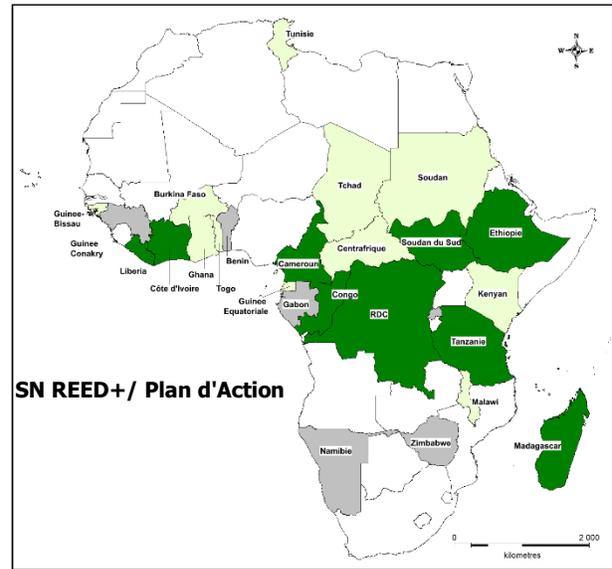


Figure 6: Etat d'avancement des pays pour la Stratégie Nationale REED+/ Plan d'Action

Figure 5: Etat d'avancement des pays pour l'élaboration du Svstème National

Figure 7: Etat d'avancement des pays pour la Stratégie Nationale REED+/ Plan d'Action

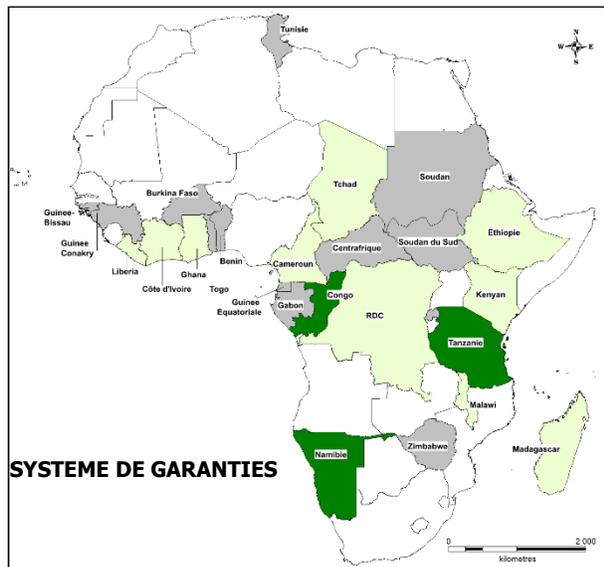


Figure 8: Etat d'avancement des pays pour système d'Information sur les garanties (SIS)

## 5.2 Capitalisation des expériences : Eléments clé de succès du processus REDD+

La présentation de la situation des pays ci-dessus a montré que globalement les pays africains sont à un stade balbutiant dans les processus de mise en œuvre de REDD+. La plupart des pays sont en effet au stade de préparation et beaucoup de pays ne sont même pas encore engagés dans le processus, même si les phases de REDD+ ne sont pas nécessairement séquentielles.

L'analyse des processus de mise en œuvre dans les différents pays a permis de dresser la cartographie de l'état d'avancement des pays pour cadre de Varsovie et sur la base des questionnaires et des entretiens lors des visites de terrain, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés quant aux facteurs clé favorisant une bonne réussite des processus de mise en œuvre de REDD+ en Afrique.

### 5.2.1 L'engagement politique, la coordination, la participation

#### 5.2.1.1 L'engagement politique

Le niveau politique d'engagement des pays est un facteur essentiel pour une mise en œuvre réussie de REDD+. Au plus les autorités de l'Etat au plus haut niveau politique sont sensibilisées et s'engagent dans le processus, plus la mise en œuvre est facilitée. En effet, REDD+ plus requiert une démarche holistique qui engage plusieurs départements ministériels sectoriels lesquels ne peuvent être mobilisés qu'à travers un engagement sans équivoque au plus haut niveau de la hiérarchie administrative.

On peut citer le cas de la Côte d'Ivoire pour lequel le Président de la République lui-même a soutenu le processus, ou celui de la RDC où le portage politique a été assuré par le Premier Ministre. Ces autorités ont ainsi permis que l'ensemble des départements ministériels sectoriels en charge des secteurs tels Finances, à l'Agriculture, au Foncier, aux Energies renouvelables, à l'Aménagement du territoire, à l'Elevage, etc. s'engagent aux côtés du Ministère de l'Environnement, permettant ainsi une mise en œuvre parmi les plus satisfaisantes en Afrique francophone. L'engagement politique de haut niveau permet de définir pour REDD+ une vision large, des objectifs ambitieux, une adaptation des législations foncières, forestières, agricoles etc. et enfin d'assurer une bonne participation de l'ensemble des acteurs étatiques qui se sentent plus concernés. En effet, bien que REDD+ relève des compétences régaliennes des ministères en charge de l'environnement et des Forêts, l'expérience de la Côte d'Ivoire et de la RDC montre que le succès n'est possible que si des ministères plus puissants et transversaux comme ceux en charge des Finances ou du Plan, voire la Primature, s'impliquent activement dans le processus.

Par ailleurs, l'engagement des hautes autorités politiques se traduit également par une plus grande facilité de mobilisation de ressources humaines, techniques et financières qui permettent aux acteurs de travailler dans de bonnes conditions de réussite. Sous ce rapport, les cas de la Côte d'Ivoire et de la RDC méritent d'être cités en exemple.

A contrario, un faible engagement politique confine le processus au seul Ministère de l'Environnement ou d'une Direction (Direction de l'Environnement ou Direction des Forêts) avec peu de moyens techniques et humains et l'impossibilité de mobiliser d'autres acteurs institutionnels. Dans ces conditions, les objectifs REDD+ qui sont définis seront nécessairement limités aux domaines de compétences techniques et administratives du Ministère ou de la Direction, sans aucune possibilité d'embrasser des secteurs qui relèvent de la compétence d'autres départements ministériels. Le pays concerné peut certes requérir l'appui de ONUREDD dans le cadre de CMA (Evaluation des besoins pour la mise en œuvre de REDD+) pour des études spécifiques en vue de lever certaines barrières, mais le processus risque de s'enliser par la suite comme dans le cas du Tchad ou encore celui du Sénégal où le processus REDD+ reste confiné autour d'un seul responsable qui ne bénéficie que de peu de soutien de sa hiérarchie administrative.

#### 5.2.1.2 La coordination

De par sa nature qui nécessite l'engagement de plusieurs types d'acteurs à des niveaux différents, une mise en œuvre réussie de REDD+ nécessite la mise en place d'organes de coordination fonctionnels à plusieurs niveaux. Dans la plupart des pays concernés par cette étude, quatre principaux organes de coordination ont été mis en place : le comité national REDD+, le comité interministériel REDD+, la coordination technique REDD+ et le point focal REDD+. Le Comité National REDD+ est mis en place au niveau stratégique, (idéalement présidé par le Premier Ministre). Cet organe regroupe l'ensemble de Ministres concernés ainsi que des acteurs représentatifs de plateformes de la société civile, les partenaires techniques et financiers (PTF), les représentants des peuples autochtones. Ce Comité a pour mission de définir les grandes orientations, d'aider à la

mobilisation de moyens financiers pour la mise en œuvre de REDD+ qu'il répartit entre les différents acteurs institutionnels. Il a également pour rôle de suivre et de contrôler le processus de mise en œuvre de la REDD+ et d'approuver les plans de travail du Comité interministériel et du Comité technique.

Au second niveau se trouve le Comité Interministériel REDD+ (présidé par le Ministre de l'Environnement ou celui chargé des Forêts). Ce comité regroupe les représentants des départements ministériels concernés, les PTF, les ONG et OIG, les Directions techniques, les représentants des peuples autochtones, les représentants des populations locales. Il a pour mission la coordination technique de la mise en œuvre, l'évaluation et la validation des programmes de travail et des rapports techniques et financiers soumis par la Coordination technique REDD+ et d'approuver son plan de travail et son budget. Il joue un rôle essentiel dans la mobilisation des acteurs et son fonctionnement requiert une bonne ouverture et une responsabilisation des acteurs pour jouer pleinement leur rôle. L'enjeu de ce comité est d'une part la tenue de sessions régulières permettant de discuter toutes les questions opérationnelles pour une mise à niveau de l'information au bénéfice de l'ensemble des acteurs, et d'autre part la transparence dans la prise de décision en prenant en compte les avis et opinions d'acteurs divers ayant une sensibilité et des centres d'intérêts différents voire conflictuels. Au niveau opérationnel se trouve la Coordination technique REDD+. C'est l'organe de mise en œuvre pratique du processus. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement (ou des Forêts) et regroupe des techniciens dans les différents domaines du REDD+ qui sont chargés d'élaborer les termes de référence des études spécifiques et de suivre leur mise en œuvre, ou de réaliser ces études eux-mêmes. Elle assure le secrétariat du Comité National et du Comité Interministériel dont elle élabore les documents de travail. Elle assure également la coordination avec les autres projets/initiatives REDD+ en cours dans le pays ou au plan sous-régional. Un enjeu essentiel ici est la responsabilisation des acteurs nationaux en confiant aux structures les plus compétentes les tâches qui leur reviennent y compris les moyens financiers requis pour une bonne exécution de la mission. Cette option permet en effet une plus grande mobilisation des acteurs nationaux et le renforcement de leur sentiment d'implication dans le processus.

Enfin le Point focal est le plus souvent un fonctionnaire du Ministère de l'Environnement qui sert d'interface entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers. Il représente le Gouvernement dans les négociations climat. Son rôle est essentiel dans la mobilisation des moyens financiers pour une mise en œuvre réussie de REDD+.

Dans certains cas, le point focal est constitué d'une équipe technique pluridisciplinaire dédiée exclusivement aux fonctions de mise en œuvre du processus REDD+. C'est de la RDC, du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun qui ont ainsi pu faire des avancées remarquables. Dans d'autres cas comme le Sénégal ou le Tchad où le point focal se réduit à une seule personne, le processus REDD+ reste plus problématique. La figure suivante fait une synthèse du modèle organisationnel type pour une bonne implémentation de REDD+

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de  
REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

NIVEAU STRATEGIQUE						
Organe	Comité National REDD+					
Président	Premier Ministre					
Membres	Ministres	Société civile	Partenaires techniques et financiers (PTF)		Peuples autochtones	
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition des grandes orientations</li> <li>▪ Mobilisation des moyens financiers pour la mise en œuvre de REDD+</li> <li>▪ Suivi et Contrôle du processus de mise en œuvre de la REDD+</li> <li>▪ Approbation dles plans de travail du Comité interministériel et du Comité technique</li> </ul>					

NIVEAU TECHNIQUE						
Organe	Comité Interministériel REDD+					
Président	Ministre de l'Environnement ou Ministère des Forêts					
Membres	Départements ministériels	PTF	ONG et OIG	Directions techniques	Peuples autochtones	Organisations locales
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination technique de la mise en œuvre</li> <li>▪ Évaluation et validation des programmes de travail et des rapports techniques et financiers soumis par la Coordination technique REDD+</li> <li>▪ Approbation du plan de travail et du budget</li> <li>▪ Mobilisation des acteurs et coordination de leurs actions</li> <li>▪ Tenue de sessions régulières permettant de discuter de toutes les questions opérationnelles</li> <li>▪ Transparence dans la prise de décision</li> </ul>					

NIVEAU OPERATIONNEL						
Organe	Coordination Technique REDD+					
Président	Ministère de l'Environnement (ou des Forêts)					
Membres	Techniciens (forestiers, cartographes, sociologues, etc.)					
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration des termes de référence des études spécifiques</li> <li>▪ Suivi de la mise en œuvre</li> <li>▪ Secrétariat du Comité National et du Comité Interministériel</li> <li>▪ Élaboration des documents de travail</li> <li>▪ Coordination projets/ initiatives REDD+ en cours dans le pays ou au plan sous-régional</li> <li>▪ Responsabilisation des acteurs nationaux en confiant aux structures les plus compétentes les tâches qui leur reviennent y compris les moyens financiers requis pour une bonne exécution de la mission</li> <li>▪ Mobilisation des acteurs nationaux et renforcement de leur implication dans le processus</li> </ul>					

**Figure 6 : Modèle organisationnel type pour une bonne mise en œuvre de REDD+**

Ce modèle organisationnel a été mis en œuvre par des pays comme la RDC, le Cameroun et la Côte d'Ivoire pour mener des processus REDD+ cohérents et efficaces en impliquant les divers acteurs institutionnels concernés à chaque niveau hiérarchique, avec à la clé des résultats appréciables.

Dans la plupart des pays où le processus REDD+ est réussi, la Coordination technique est financée par les ressources extérieures à partir de projets financés dans le cadre du

processus REED+, souvent par ONUREDD, le PCFC (cas de la RDC et de la Côte d'Ivoire) ou à travers la coopération bilatérale (Cameroun). La limite de cette option est le dépérissement de la structure avec la fin du financement extérieur, il s'ensuit alors l'évasion de l'expertise technique qui avait bé

néficié de renforcements de compétences durant le processus de mise en œuvre. Il faut également souligner ici l'option forte de la plupart des Etats de favoriser la mise à contribution de l'expertise nationale pour la mise en œuvre de REDD+ en lieu et place de la consultance internationale. Cette option a été de mise au Cameroun et en Côte d'Ivoire qui ont privilégié la formation de leurs cadres nationaux, dans les domaines du SNSF/MRV. Elle vise à renforcer les capacités nationales pour le suivi à long terme du processus et le renforcement des administrations locales. Le Congo pour sa part a privilégié la mobilisation de l'expertise étrangère qui ne paraît pas viable à long terme, car dépendant des financements extérieurs.

#### 5.2.1.3 La participation multisectorielle

Etant un processus multisectoriel, REDD+ requiert une démarche inclusive avec la participation d'acteurs provenant des différents segments administratifs, économiques et sociaux du pays. En effet, certaines options pour REDD+ se situent souvent hors de la forêt, sur des questions comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'énergie, etc., et pose ainsi les bases d'un travail multi-acteurs robuste et des partenariats innovants. La mise en place de plateformes multi-acteurs et cross-sectoriels contribue ainsi à assurer la participation active et l'engagement véritable des différentes parties prenantes qui détermineront le succès ou l'échec du processus. L'approche trans-sectorielle permet à des acteurs de secteurs divers de se sentir concernés lorsque leurs domaines de compétences sont pris en charge à travers une vision nationale REDD+. De plus cette approche doit nécessairement s'ancrer dans les priorités nationales définies par le Gouvernement ainsi que les plans et programmes (politique et plans de développement nationaux) pour susciter l'adhésion des différents départements ministériels.

Cette approche a été de mise pour la RDC qui a pu ainsi mobiliser les départements ministériels qui se retrouvaient pleinement dans le processus, car leurs préoccupations sectorielles étaient prises en charge par le processus REDD+. Pour l'élaboration des outils d'inventaires forestiers et d'évaluation du couvert végétal par exemple, la Direction de l'Aménagement du Territoire & des Industries Forestières, la Direction du Développement Durable et tous les acteurs impliqués dans l'évaluation des émissions des GES ont été mis ensemble pour définir les méthodologies et valider les résultats. Cette démarche inclusive a permis à la Direction des Forêts qui assure le lead d'arriver à des consensus nationaux.

De même, les acteurs régionaux comme l'Observatoire Satellitale des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) se sont pleinement impliqués en mobilisant des ressources techniques et financières et en encadrant des étudiants au profit du processus REDD+. Il en est de même pour les ONG locales qui ont reçu des financements pour permettant de travailler en toute indépendance sur les thématiques sociales dans le cadre du processus REDD+.

Les projets REDD+ ont également la caractéristique de rentrer en compétition avec d'autres options d'utilisation des terres (agriculture, élevage, mines) et des ressources forestières (exploitation du bois) qui participent aux moyens de subsistance des populations locales. Là également, la participation et le consentement des acteurs est une condition sine qua non pour la réussite du processus et son maintien à long terme, qui ne peuvent être acquis qu'à travers une démarche d'équité et de transparence qui requiert une pleine implication des ONG qui capitalisent une bonne expérience et expertise dans ce domaine. Ces acteurs doivent cependant être rassurés que leur participation n'est pas un simple faire-valoir auprès des bailleurs de fonds, mais leur avis et opinions sont réellement pris en charge par l'Etat et que leurs intérêts sont tenus en compte et sauvegardés. Le Cameroun a su bien relever ce challenge. Le processus REDD+ a en effet mis en place une plateforme des ONG qui ont travaillé en toute indépendance en bénéficiant de ressources financières adéquates fournis par la cellule de coordination. Par ailleurs, elles ont été associées à la validation de l'ensemble des études et leurs observations tenues en compte. Cependant une grande difficulté demeure dans l'identification des ONG les plus pertinentes en raison de leur grand nombre et de contentieux qui existent souvent entre les ONG concurrentes.

### **5.2.2 Importance des projets pilotes REDD+**

La mise en place d'un SNSF/MRV est souvent confrontée à l'absence de données cartographiques ou de données dendrométriques sur l'évolution historique et l'état actuel des forêts. Or ces données sont indispensables pour mettre en place un système valide de SNSF/ MRV en conformité avec les exigences du cadre de Varsovie. Dans ces conditions, la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ pour la collecte des données s'avère indispensable pour combler le gap informationnel.

La RDC, le Cameroun, la Côte d'Ivoire ont mis en place des initiatives pilotes qui ont permis de disposer des informations nécessaires pour élaborer leur SNSF/MRV. Par exemple, le projet WWF mis en œuvre en RDC dans les biotopes de forêts de montagne à l'ouest du pays a permis d'alimenter l'élaboration de la stratégie nationale à travers les retours d'expérience des actions menées sur le terrain. Ce projet actuellement arrivé à maturité permettra également de tester le système de paiement de carbone, en particulier, la répartition juste et équitable des bénéfices issus du carbone séquestré et le réinvestissement d'une partie des ressources dans le suivi et l'extension des activités.

De la même manière la Côte d'Ivoire a mis en place le « *Projet pilote d'approche de réduction de la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement de Mondelez* » grâce à un appui de l'Union Européenne qui a permis d'alimenter l'élaboration de la stratégie nationale, notamment en ce qui concerne la déforestation et les mesures de mitigation.

Autant au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire, l'ensemble du processus d'acquisition et d'analyse des données pour le SNSF/ MRV a été mis en œuvre sous la forme d'un projet avec du personnel technique et des moyens logistiques acquis sur les fonds du projet financé par la GiZ pour le cas du Cameroun et par la Banque mondiale pour le cas de la Côte d'Ivoire. Ces projets ont permis de financer les travaux de cartographie, d'inventaires forestiers et d'analyse des données pour la mise en place du SNSF.

Il en est de même en ce qui concerne le SIS. En effet, une mise en œuvre réussie de REDD+ requiert une adhésion des populations locales et des peuples autochtones. Les modalités de consensus pour cette adhésion doivent être l'objet de recherche/ action à travers des projets pilotes permettant de consulter les populations. Ce type de projet a été mis en œuvre en RDC avec l'appui des ONG et à Madagascar sous la conduite de l'administration. Ces projets sont d'une importance capitale dans le processus REDD+, car permettant de créer de véritables espaces d'information et de dialogue avec les populations locales en vue de mettre en place un dispositif consensuel accepté de tous et conforme aux exigences de REDD+.

En l'absence de projets pilotes, il est souvent difficile pour les gestionnaires du processus REDD+ de disposer d'informations fiables et à jour permettant de satisfaire les exigences du Cadre de Varsovie, car la démarche risque de rester théorique et approximative, sans aucune adéquation avec les réalités sur la dynamique du domaine forestier sur lequel les actions REDD+ sont censées agir, ou sur les contraintes sociales qui encadrent ces actions.

## 6. LE FINANCEMENT DE REDD+ EN AFRIQUE

### 6.1 Retour d'expérience de financement de quelques pays

Sur la base du questionnaire envoyé aux pays dans le cadre de la présente étude, le tableau suivant donne pour quelques pays africains, les financements mobilisés pour la mise en œuvre de REDD+. Malheureusement très peu d'Etats ont répondu au questionnaire dans le cadre de la présente étude. Les analyses seront donc complétées sur la base de recherches bibliographiques, notamment des rapports du FVC. :

**Tableau 2: Financements REDD+ mobilisés par quelques pays africains**

Phases du processus REDD+	Source financement	Année début	Année fin	Montant engagé US\$	Montant déboursé US\$	Année débours	% Gouvernement
<b>CAMEROUN</b> Phase Préparation	FCPF/BM	2001					
	PFBC/FAO	2013	2020				
	KFW	2015	2015				
	USFS						
	AFD	2015					
Phase de mise en œuvre	USFS	2013					
	KFW	2015					
	AFD	2015					

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

Phases du processus REDD+	Source financement	Année début	Année fin	Montant engagé US\$	Montant déboursé US\$	Année débours	% Gouvernement
Phase d'Investissement							
<b>Cote d'Ivoire</b> Phase Préparation	FCPC ONUREDD- EFI-AFD	2015	2019	15,922,000	13,454,000	2019	2%
Phase de mise en œuvre	Banque mondiale BAD	2018	2023	24,000,000	5,614,555	2019	5%
Phase d'Investissement							
<b>Madagascar</b> Phase Préparation	FCPF	2014	2020	8,8 millions	5,5 millions	2014-2019	
Phase de mise en œuvre							
Phase d'Investissement							
<b>RDC</b> Phase Préparation	ONUREDD et Banque Mondiale	2009	2016	12 millions USD	12 millions USD		0
Phase de mise en œuvre							
Phase d'Investissement	CAFI	2016	En cours	200 millions USD		2017	
<b>MOZAMBIQUE</b> Phase Préparation	FCPF	2013	2018	8.6 millions	8.6 millions		-
Phase mise en œuvre	MozBio SUSTENTA MozFIP	2015 2016 2017	2019 2023 2022	4.5 Millions 40 Millions 47 Millions			
Phase d'Investissement	FCPF	2019	2024	50 Million			
<b>Congo</b> Phase Préparation	ONUREDD FCPF	2010 2010	2016 2016		4 millions USD 3,4 millions USD		
Phase mise en œuvre	FCPF	2016	2018		5,2 millions USD		
Phase d'investissement							

### **Cameroun**

Le Cameroun figure parmi les premiers pays africains à démarrer le processus REDD+ avec le soutien du FCPF/BM. Plusieurs partenaires financiers se joindront au processus par la suite, notamment le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en 2013, la coopération allemande (KfW) et celle américaine (USFS) en 2013 et enfin l'AFD en 2015. Le Cameroun n'a pas fourni de données sur les montants des financements et les modalités de d'absorptions des fonds, ni sur la participation du budget de l'Etat

### **Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui de ONUREDD auquel se sont joint le FCPF, AFD et le Gouvernement (à hauteur de 2%) pour un montant global de 15,9 milliards francs CFA en 2015 pour démarrer son processus REDD+. Ce financement destiné à la phase de préparation s'est achevé en 2019 avec un taux de consommation des crédits à hauteur de 85%. Cette performance moyenne traduit la difficulté du pays à satisfaire les exigences des procédures des bailleurs.

La phase de mise en œuvre a été financée conjointement par la Banque mondiale et la BAD à hauteur de 24 milliards pour la période 2018-2023, avec une participation du budget national à hauteur de 5%.

### **Madagascar**

Madagascar a bénéficié d'un appui du FCPF d'un montant de 8,8 millions USD pour la période 2014-2018 pour le financement de sa phase préparatoire dont seulement 5,5 millions USD ont été décaissés, soit un taux d'absorption de 63% qui est relativement faible et traduit des difficultés de consommation des ressources. On notera également l'absence d'autres partenaires financiers pour accompagner le processus de préparation de Madagascar.

### **RDC**

La RDC a bénéficié du concours financier de ONUREDD, mais ce financement a été complété à travers un recours à la coopération multilatérale (Banque mondiale, UE) ou bilatérale (GiZ, Danemark, Espagne) à hauteur de 12 millions USD dans la période 2009-2016, montant qui a été entièrement consommé. Pour la période 2016-2020, CAFI (Central African Forest Initiative) a pris le relais pour un financement de 200 millions francs CFA en cours d'exécution. La RDC dispose d'un cadre institutionnel efficace qui a permis une bonne mobilisation de ressources financières et leur utilisation. Il faut aussi noter que ce pays fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale en raison de l'importance stratégique de sa forêt.

### **Mozambique**

Le Mozambique a bénéficié d'un appui du FCPF d'un montant de 8,6 millions USD dans la période 2013-2018 pour la phase préparatoire de REDD+, qui ont été entièrement consommés par le pays. Par la suite, plusieurs sources de financement ont été mis à contribution pour financer la phase de mise en œuvre, notamment ; MozBio dans la période 2015-2019 pour un montant de 4,5 millions USD, SUSTENTA dans la période

2016-2023 pour un montant de 40 millions USD et enfin MozFIP pour la période 2017-2022 pour un montant de 47 millions USD.

On notera pour ce pays une forte appropriation du processus REDD+ avec la mobilisation de financements à hauteur 91,5 millions USD sur des fonds nationaux pour financer entièrement la phase de mise en œuvre, à l'exclusion de tout financement extérieur.

Pour la phase d'investissement prévue dans la période 2019-2024, le Mozambique a bénéficié d'un appui de 50 millions USD de la part de FPCF/BM.

## **Congo**

Le Congo a exécuté sa phase de préparation de 2010 à 2016 avec un financement initial de 3,4 millions USD de ONUREDD à travers le PNUD, le PNUF et la FAO comme agences d'exécution, financement auquel se sont ajoutés 4 millions USD de la Banque mondiale pour la période. A l'issue de la phase de préparation, le pays a bénéficié d'un second financement de 5,2 millions USD de la Banque mondiale pour sa phase de mise en œuvre pour la période 2016-2018. Comme la RDC, le Congo également bénéficie d'une attention particulière en raison de l'importance stratégique de sa forêt l'environnement mondiale.

## **6.2 Le financement des différentes phases de REDD+**

Chaque étape de mise en œuvre de REDD+ requiert des besoins de financement spécifiques auxquels les mécanismes financiers s'efforcent de répondre. L'analyse ici se fera sur la base des financements accordés par le FVC, sachant que les mécanismes sont quasi similaires d'un mécanisme financier à un autre.

REDD+ figure parmi les huit domaines prioritaires du FVC (quatre pour l'atténuation et quatre pour adaptation). La demande de financement doit soumise par une Entité Accrédité (AE), accompagnée d'une lettre d'endossement de l'Autorité Nationale désignée. Le projet sera évalué par le FVC en fonction de six critères principaux : le potentiel d'impact, le changement de paradigme potentiel, le potentiel de développement durable, les besoins du bénéficiaire, les priorités du pays du pays, et l'efficacité et l'efficacités du projet.

### **6.2.1 Financement de la phase de préparation**

L'objectif du programme de préparation (Programme Readiness) est de fournir des ressources pour renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la REDD+ et/ ou satisfaire les exigences du Cadre de Varsovie aux fins de paiements basés sur les résultats (PBR). Un pays peut demander au GCF un financement de préparation pour remédier aux obstacles ou aux lacunes du cadre législatif qui pourraient autrement empêcher la mise en œuvre réussie de la REDD+. Le financement de la préparation peut également être utilisé pour établir les éléments-cadres : un système d'information sur les garanties, un système national de surveillance des forêts, une Stratégie ou plan d'action REDD+ et FREL/FRL.

Tous les pays en développement peuvent accéder à ce financement. Les mécanismes du FVC visent à garantir que 50 pour cent des fonds de préparation soient accordés aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux États africains.

Le Programme Readiness permet ainsi de renforcer l'appropriation des projets par les pays et leur capacité à accéder au financement du Fonds Vert Climat. Ce financement de préparation prend la forme de subventions pouvant atteindre 1 million de dollars par an et par pays (CGF, 2019). Une assistance technique est également disponible. Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars par pays peut être utilisé pour créer des plans d'adaptation nationaux ou d'autres plans d'adaptation qualitatifs.

Compte tenu du fait que, dans certains cas, des fonds sont nécessaires pour préparer une proposition de financement, le FVC fournit jusqu'à 1,5 millions de dollars américains par proposition par l'entremise de son FPP. Ce financement est spécialement destiné aux entités ayant un accès direct et aux projets de catégorie micro ou petite taille. Le soutien prend la forme de subventions ou de prêts remboursables (secteur privé) et les propositions de financement élaborées avec l'appui du FPP doivent être soumises au Conseil dans les deux ans suivant l'approbation de la demande du FPP. Le financement du PPF peut être utilisé pour les activités suivantes : études de pré-faisabilité et de faisabilité; conception du projet; études environnementales, sociales et sexospécifiques; évaluations des risques; identification d'indicateurs du programme/projet; services préalables au contrat, y compris la révision de l'appel d'offres (Source : [www.greenclimate.fund/how-we-work/redd.](http://www.greenclimate.fund/how-we-work/redd)) des documents; des services de consultation et/ou d'autres services pour structurer financièrement une activité proposée; et d'autres activités de préparation de projets. Dans ce cadre, le dernier rapport du Fonds Vert Climat (CGF, 2019) renseigne que 6 FPP ont été approuvés pour des propositions de projets liés aux services écosystémiques et aux secteurs de résultats de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, représentant 2,7 millions de dollars dans plusieurs pays dont le Maroc et le Niger.

Pour aider les pays en phase initiale de REDD+ à accéder aux financements, le FVC a mis en place la Procédure Simplifiée d'approbation (REDD+ /SAP) qui a pour objectif de les aider pour satisfaire les exigences du Cadre de Varsovie et ainsi être admissibles aux Paiements Basés sur les Résultats (PBR). La plupart des pays africains qui sont au stade initial de la REDD+ (Sénégal, Mali, Guinée, Niger, Tchad, etc.) pourraient être intéressés par cette facilité d'accès pour entamer ou compléter leur processus REDD+.

Nous recommandons fortement à ces pays de solliciter le FVC pour financer des activités de démonstration novatrices visant à s'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris l'amélioration et la conservation des stocks de carbone forestier, et avec un potentiel d'intensification à travers les facilités offertes par REDD+/SAP qui serait un puissant outil et un catalyseur pour faire progresser les processus nationaux des pays vers la mise en œuvre intégrale de la REDD+ et la réalisation de

réductions d'émissions et séquestrées qui pourraient être admissibles aux paiements fondés sur les résultats.

Le REDD+/SAP vise également les pays qui ont déjà rempli ces exigences, mais qui ont besoin d'aide pour les mettre à jour ou procéder à une mise à l'échelle (up scaling). Ce soutien vient en complément des financements antérieurs et vise à favoriser l'effet de levier des finances publiques et privées nationales, à combler les lacunes et contribuer au changement de paradigme dans le contexte de REDD+. Des pays comme le Cameroun, Le Congo, la RDC, la Côte d'Ivoire ou Madagascar qui ont rempli la plupart des conditionnalités du cadre de Varsovie pourraient prétendre à ces financements, surtout pour la mise à l'échelle des projets démonstratifs dont les retours d'expérience ont servi à l'élaboration de la stratégie nationale ou du système de sauvegardes.

Ces pays pourraient s'appuyer sur les facilités d'accès offertes par le SAP pour une mise à l'échelle des projets de démonstration qui bénéficieraient alors de l'expérience accumulée lors des premières phases et ainsi accélérer la phase d'implémentation de REDD+ en vue de générer rapidement des réductions de carbone certifiées financièrement valorisables.

Le cadre de Varsovie comporte des exigences strictes et que les Etats doivent satisfaire toutes pour que le système REDD+ soit conforme et puisse bénéficier de paiements de carbone. Le processus est souvent long et fastidieux et requiert des moyens financiers que pour la plupart des Etats africains, les autorités politiques confrontées à des urgences sociales multiples, sont peu disposées à mettre en place à partir des budgets nationaux. C'est pourquoi ONUREDD a mis en place un fonds de démarrage dont l'objectif est de financer des actions permettant de lever des barrières identifiées au plan national pour une bonne mise en œuvre de REDD+. L'accès à ces ressources est facile et tout Etat qui adhère à ONUREDD peut en bénéficier à travers une procédure assez simple.

Mais ces ressources sont toujours très limitées pour entreprendre l'ensemble des études et actions nécessaires et les autorités en charge de REDD+ doivent chercher des ressources additionnelles auprès d'autres partenaires pour satisfaire l'ensemble des exigences du Cadre de Varsovie. C'est ainsi que le financement ONUREDD a pu servir de starter à la Côte d'Ivoire en lui permettant d'asseoir les bases de son programme et ainsi appeler d'autres partenaires financiers, à contrario, le processus REDD+ s'est arrêté au seul stade de l'étude pour lever les barrières juridiques lorsque le financement de ONUREDD faute de financements additionnels.

La mise en place d'un système REDD+ requiert ainsi la disponibilité de ressources financières suffisantes pour l'ensemble des travaux nécessaires dans les cycles de la préparation et de l'implémentation. Ces travaux sont mis en œuvre à travers des projets pilotes qui permettent d'obtenir les retours d'expérience nécessaires pour élaborer la stratégie nationale, mettre en place le SNSF/MRV ou encore élaborer le système d'information et de sauvegardes permettant d'assurer la participation de toutes les parties prenantes et la durabilité du système REDD+. La RDC a mis en œuvre six (6) projets

pilotes qui lui ont permis d'avoir les retours d'expérience nécessaires pour asseoir un consensus pour le SIS tenant compte des spécificités locales des zones REDD+. Il en est de même pour Madagascar qui a eu recours à un projet pilote qui a permis de définir les modalités de cogestion des territoires périphériques des zones protégées et ainsi obtenir l'adhésion des populations au processus REDD+.

Pour ce qui concerne le SNSF/MRV, on observe que des pays qui ont des paysages forestiers avec de nombreuses similitudes ont entrepris chacun des opérations coûteuses d'inventaire forestier et de traitement des données. Ces opérations entreprises par la RDC, le Congo et la Cameroun par exemple auraient pu être faites en synergie pour permettre de réaliser des économies d'échelles autant sur la cartographie que la collecte et le traitement des données. C'est pourquoi, à l'échelle supra-national, nous recommandons que les Etats harmonisent leurs méthodologies et mettent les moyens en commun pour ce type d'activités. Cette démarche qui serait parrainée à des échelles telles la CEDEAO, le CEAC, la SADEC, l'UMA etc. permettrait de faire des économies d'échelles substantielles. Les données issues de ces travaux permettraient ensuite à chaque Etat de mettre en place un système SNSF propre en fonction de ses spécificités.

### **6.2.2 Financement des activités de démonstration**

Elles permettent de générer des résultats pour tester/ valider des hypothèses relatives aux exigences du Cadre de Varsovie à travers des activités de terrain, permettant ainsi au pays d'être admissible aux PBR et d'autres sources de paiements

Les activités de démonstration doivent être innovantes, permettre de réduire au minimum les risques et contribuer à la stratégie/plan d'action REDD+, ainsi que des priorités de développement qui sont identifiées dans es contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) et les interventions forestières programmées dans les plans nationaux d'adaptation.

En conclusion, il faudra souligner l'importance des financements de ONUREDD comme starter des processus qui permet d'attirer d'autres financements pour aider les pays à démarrer le processus. C'est le cas de la RDC, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, etc.

Par ailleurs, on note une forte implication de la Banque mondiale à travers FPCF pour appuyer le financement des phases de préparation et de mise en œuvre de REDD+ en Afrique. D'autres partenaires multilatéraux comme l'AFD peuvent être mobilisés pour participer au financement des projets (Cameroun) ou encore la Banque africaine de Développement (Côte d'Ivoire).

Cependant la coopération bilatérale peut jouer un rôle important, c'est le cas du Cameroun dont une part très importante du processus a été supportée par la coopération allemande (KfW) ou de la RDC avec la coopération norvégienne. En effet, beaucoup de pays mettent en œuvre leurs engagements climatiques financiers à travers le financement de projets dans le cadre de la coopération bilatérale qui s'ajoutent à leurs contributeurs aux fonds multilatéraux.

Toutefois, les initiatives pour mettre en œuvre des projets préparatoires pouvant être multiples, portées soit par l'administration, des ONG ou encore des organismes sous régionaux. Il est nécessaire que les bailleurs impliqués mettent en place une plateforme permettant une mise en cohérence des interventions pour éviter les duplicata et chevauchements préjudiciables à l'efficacité globale de l'action. C'est dans ce sens que la RDC a initié une plateforme des bailleurs, cadre de concertation entre tous les financiers du processus REDD+, qui a permis de rationaliser leurs interventions tout en veillant à couvrir l'ensemble des pré-requis du Cadre de Varsovie.

Par ailleurs, le seul financement de ONUREDD ne suffit pour mettre en œuvre un processus REDD+, le processus risque de s'estomper en l'absence d'autres partenaires financiers, comme dans le cas du Tchad pour lequel l'étude sur les barrières juridiques est la seule activité REDD mise en œuvre, faute de financements additionnels.

De même, il est important que les initiatives soient structurées et bien coordonnées par une institution dédiée. Dans le cas du Sénégal, malgré le financement d'une initiative REDD+ visant la mise en place d'un MRV sub-national à travers le NCF (Nordic Climate Facility), le processus n'a pas réellement décollé en l'absence d'une liaison formelle avec ONUREDD et d'un processus national pensé en amont.

## **6.3 Capitalisation des expériences sur le financement de REDD+**

La multitude des sources de financements, chacune avec ses procédures et ses critères d'évaluation propres ne peut manquer d'induire des difficultés, surtout pour la plupart des pays africains ayant des capacités limitées pour satisfaire les exigences internationales. Lors des enquêtes, la principale contrainte évoquée par les pays est la complexité des procédures pour le financement des initiatives REDD+.

Certains pays ont pu surmonter les difficultés principalement en identifiant des actions pertinentes et en mettant en synergie les compétences de toutes les parties prenantes pour compléter étape par étape les exigences des procédures et essayer de réunir toutes les parties prenantes.

Le tableau suivant donne des indications pour les pays qui ont répondu au questionnaire les activités qui ont pu être financées selon les différentes phases du REDD+.

Table 3: Financement des activités REDD+ en Afrique

Pays	Phases du Processus REDD+	Activités mises en œuvre	Durée de mise en œuvre
Burkina Faso	Phase de préparation	Grandes études stratégiques Renforcement des capacités Elaboration de la stratégie nationale REDD+ SNSF/ MRV	
	Phase de mise en œuvre	Renforcement des capacités Conception des outils de suivi Elaboration des documents de mise en œuvre	
Cameroun	Phase de préparation	Stratégie nationale, SNSF, SIS, NERF/NRF	5 ans
	Phase de mise en œuvre	Gouvernance, Sécurisation foncière, Planification du territoire, Amélioration de l'exploitation des produits forestiers, Réduction de la pauvreté des communautés locales	5 ans
	Phase d'investissement		
Côte d'Ivoire	Phase de préparation	Mise en place de l'architecture nationale, mobilisation des parties prenantes, projets pilotes	5 ans
	Phase de mise en œuvre	Gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, paiement pour services environnementaux	5 ans
	Phase d'investissement		
Madagascar	Phase de préparation	- Préparation des cadres de mise en œuvre du mécanisme REDD+ : stratégie national et régionales REDD+, plan de partage de revenus, instruments de sauvegarde, cadre légal (décret sur le mécanisme REDD+ et ses arrêtés d'applications), système MNV, Système d'information sur les initiatives et programmes REDD+) - Mise en place arrangement et dispositif institutionnel, gouvernance - Renforcement des capacités - Harmonisation et coordination intersectorielles	
	Phase de mise en œuvre		
	Phase d'investissement		
Mozambique	Phase Préparation	- Mise en place de l'équipe de travail REDD+ - Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de REDD+ - Promotion de consultations publiques	2009-2013-2018

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

Pays	Phases du Processus REDD+	Activités mises en œuvre	Durée de mise en œuvre
		multisectorielles - Élaboration de la stratégie nationale REDD+ - Niveau de référence des émissions - Mise en place d'un système d'information et de sauvegardes des forêts	
	Phase mise en œuvre	- rrégularisation des terres (délimitation des DUAT et des zones communautaires); - la restauration des zones dégradées et l'établissement de systèmes agroforestiers; - pLan national de développement territorial - renforcement de l'utilisation durable des forêts - rrenforcement de la gouvernance forestière; - soutien à l'intégration des ménages ruraux dans les chaînes de valeur agricoles, forestières et productions non ligneuses durables; - renforcement des capacités des organismes communautaires pour participer à la gestion intégrée du paysage et d'en tirer profit; - promotion de la conservation de la biodiversité, développement du tourisme et réduction de la pauvreté	2017-2022
	Phase d'investissement	Résultats de la phase d'implémentation	2019-2024
RDC	Phase de préparation	Elaboration de la stratégie nationale Elaboration du SNSF/ MRV SIS	
	Phase de mise en œuvre		
	Phase d'investissement	Mise en œuvre des projets	

La plupart des pays comme Madagascar soulignent les difficultés d'accès aux ressources financières promises dans le cadre de la CCNUCC ou la complexité des procédures pour accéder aux financements. Il en est ainsi du Tchad qui n'a pu mobiliser que les seules ressources de ONUREDD. De même, les procédures de décaissements sont soulignées comme une contrainte, ainsi la Côte d'Ivoire n'a pu mobiliser que 85% des financements disponibles et Madagascar, un taux faible de seulement 65%.

En effet, le FCV désigné par l'Accord de Paris comme le principal mécanisme financier de REDD+ est très peu présent par les sources de financement citées par les pays lors des enquêtes. L'absence de financements crédibles et prévisibles entame ainsi la crédibilité du processus, émousse les efforts de préparation et entrave la mise en œuvre même de ces stratégies déjà préparées. Des pays comme la Côte d'Ivoire, la RDC, le

Cameroun ou encore Madagascar ont terminé les premières phases de préparation et d'implémentation, mais se trouvent confrontés à des difficultés de financements de la phase d'investissement. Ces pays sont confrontés à un risque de départ des ressources humaines déjà formées pour manager le processus, faute de financements pour entamer la dernière phase du processus REDD+ et en assurer la durabilité sur la base des paiements escomptés. Aucune stratégie d'anticipation pour la mobilisation des ressources financières n'ayant été élaborée pour assurer la transition vers la phase des paiements qui permettrait de crédibiliser le processus REDD+.

Quant à la RDC, un fonds spécial destiné à recevoir les paiements Carbone. Les modalités de gestion de ce fonds prévoient outre la rémunération des activités de terrain entreprises par les populations locales, le financement des cadres institutionnels pour assurer la durabilité du système mis en place. Ce fonds est soutenu actuellement par les partenaires techniques et financiers, mais devrait rapidement recevoir les paiements escomptés dans la phase de paiement au risque de disparaître malheureusement.

Ainsi, le manque de financements pour les pays pionniers pourrait décourager les pays qui entament le processus d'élaboration de leur stratégie nationale REDD+. Face à cette situation, ces pays risquent de privilégier l'approche projets pilotes ponctuels, au gré des opportunités de financements et qui seraient orientés vers des crédits carbone pour le marché volontaire au détriment d'une vision globale et des réformes structurelles requises pour permettre le succès de REDD+.

Par ailleurs, outre les réductions d'émissions à partir de la REDD+ capitalisées comme contribution nette dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques, une multitude de co-bénéfices, en particulier pour les populations locales et l'environnement découlent des projets REDD+. Par exemple les activités REDD peuvent renforcer la diversité biologique par la protection et la restauration des habitats naturels, et ainsi préserver et améliorer les conditions de vie des communautés locales, renforcer leur identité coutumière ou sécuriser leur droit d'usage sur les forêts (le bois et les produits forestiers non ligneux). Ainsi les « *Projets pilotes REDD géographiquement intégrés Isangi et Mambasa* » et « *les Projets pilotes REDD géographiquement intégrés de Luki* » en RDC, outre les objectifs de reboisement, visent une reconstitution de la biodiversité et une amélioration des niveaux de revenus des populations locales (lutte contre la pauvreté), tandis que « *les Projets Pilotes géographiquement intégrés Equateur* » mettent l'accent sur l'amélioration de la bonne gouvernance forestière et la promotion des énergies renouvelables.

Les activités de REDD+ visant à restaurer les forêts peuvent également apporter des avantages en termes de développement durable ; en effet, un projet ayant pour objectif la séquestration de carbone ne doit pas seulement aborder les bénéfices dans le domaine climatique mais aussi garantir l'amélioration des moyens d'existence des communautés dépendantes de la forêt. Par exemple, la biodiversité peut bénéficier de la gestion durable des forêts et de la conservation des forêts, ainsi que de la régénération naturelle des espèces d'arbres. Les forêts peuvent être utilisées de manière durable pour une variété

de produits (bois de chauffage, charbon de bois, produits forestiers non ligneux, etc.) et contribuer au développement économique des communautés. Un exemple illustratif est le projet « *Projet pilote REDD+ et promotion des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux dans les Ecovillages de Bandafassi* » mis en œuvre au Sénégal dont l'un des objectifs était la promotion des filières des produits forestiers non ligneux avec pour finalité l'accroissement de la valeur ajoutée au profit des populations locales (augmentation des revenus non agricoles), à travers la conservation et la transformation de ces produits.

Au Cameroun, les ONG très actives dans le processus REDD ont également réussi à imposer la prise en compte de ces co-bénéfices dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets pilotes. Il en est ainsi du « *Programme de Gestion des Bassins Versants dans les Hautes Terres Occidentales* » qui vise à améliorer la capacité d'adaptation dans les zones vulnérables comme la montagne en réduisant l'érosion et le rejet de sédiments et en améliorant la qualité des sols. Ainsi, la restauration et la conservation des forêts contribuent à l'accroissement des rendements et la conservation durable des terres agricoles.

A Madagascar, le projet pilote REDD+ « *Aire protégée Corridor Ankeniheny Zahamena* », outre les objectifs de séquestration de carbone, met l'accent sur la conservation de la biodiversité et les droits fonciers des populations locales (sécurisation foncière).

Ces concepts plus facilement compréhensibles par les populations locales doivent être privilégiés lors de l'élaboration des projets et seront mis en relief dans la communication, plutôt que le concept virtuel de *carbone* difficilement accessible aux populations. Les projets démonstratifs constituent des outils plus parlants pour démontrer la pertinence de l'approche, en particulier les co-bénéfices générés. Les ONG peuvent être mises à profit à cet égard pour la mise en œuvre de ce type de projets et des visites de sites organisées pour sensibiliser d'autres acteurs locaux. Toutefois, quoi que ces co-bénéfices puissent être importants et financièrement valorisables, les paiements ne concerneront que les réductions d'émissions mesurables et vérifiables.

Si certains pays comme la RDC, le Cameroun et la Côte d'Ivoire ont relevé le défi technique pour satisfaire l'ensemble des exigences internationales en matière de REDD+ et que la quasi-totalité des autres pays francophones africains sont en peine, faute de financements adéquats, la pérennisation des dispositifs REDD+ mérite d'être interrogée en raison des moyens financiers requis pour garantir leur fonctionnement à long terme. En particulier, la mise en place et le maintien du SNSF/ MRV requiert une collecte et analyse régulières de données dont le financement n'est souvent pas prévu dans les budgets nationaux. La faiblesse actuelle du prix du carbone ne permet pas de penser que le système pourrait s'autofinancer à long terme comme envisagé en RDC, en tenant compte de l'exigence de répartition équitable des ressources issues de la vente du carbone.

## 7. RENFORCEMENT DES CAPACITES

La disponibilité des financements est certes un élément capital pour l'opérationnalisation de REDD+ en Afrique, d'autres éléments sont cependant tout aussi cruciaux pour que le système soit en phase avec les exigences internationales permettant d'aboutir aux PBR. Dans le cadre de la présente étude, les pays ont été invités à un exercice d'autoévaluation de leurs compétences institutionnelles sur les principales compétences requises à l'échelle nationale pour conduire un processus REDD+. Le tableau suivant fait la synthèse des réponses des pays. Il donne des indications sur les niveaux de compétences des administrations et in fine, leurs besoins en renforcement de capacités.

Table 4: Auto-évaluation des compétences des pays en matière de REDD+

	Domaine de compétence	B Faso	Came r	C.I	Madag	Moz b	Séné g	RD C	Mea n
1	Niveau actuel des connaissances sur le développement de la stratégie REDD+ dans le pays	4	4	3	3	5	3	4	<b>3,71</b>
2	Niveau actuel des connaissances en matière d'élaboration de niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le pays	3	2	4	4	5	2	3	<b>3,29</b>
3	Niveau actuel des connaissances en matière d'élaboration d'un système robuste de mesure, de déclaration et de vérification (MRV) dans le pays	4	4	4	4	5	3	3	<b>3,86</b>
4	Capacité institutionnelle du pays à gérer le processus de préparation REDD	4	3	4	4	4	3	5	<b>3,86</b>
5	Capacité institutionnelle du pays pour l'évaluation des ressources	2	3	4	4	4	3	4	<b>3,43</b>
6	Capacité institutionnelle du pays d'entreprendre la modélisation de différents scénarios en référence au statu quo et aux niveaux d'émissions	4	3	4	4	5	3	4	<b>3,86</b>
7	Quelle est la capacité institutionnelle du pays à entreprendre un inventaire des GES du secteur AFOLU	3	3	3	4	5	4	4	<b>3,71</b>
8	Capacité institutionnelle du pays en matière de SIG et de télédétection pour l'évaluation des ressources forestières et des stocks de carbone	4	2	5	3	4	3	4	<b>3,57</b>
9	Capacité institutionnelle du pays à entreprendre une évaluation rapide	2	3	4	5	4	2	4	<b>3,43</b>

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

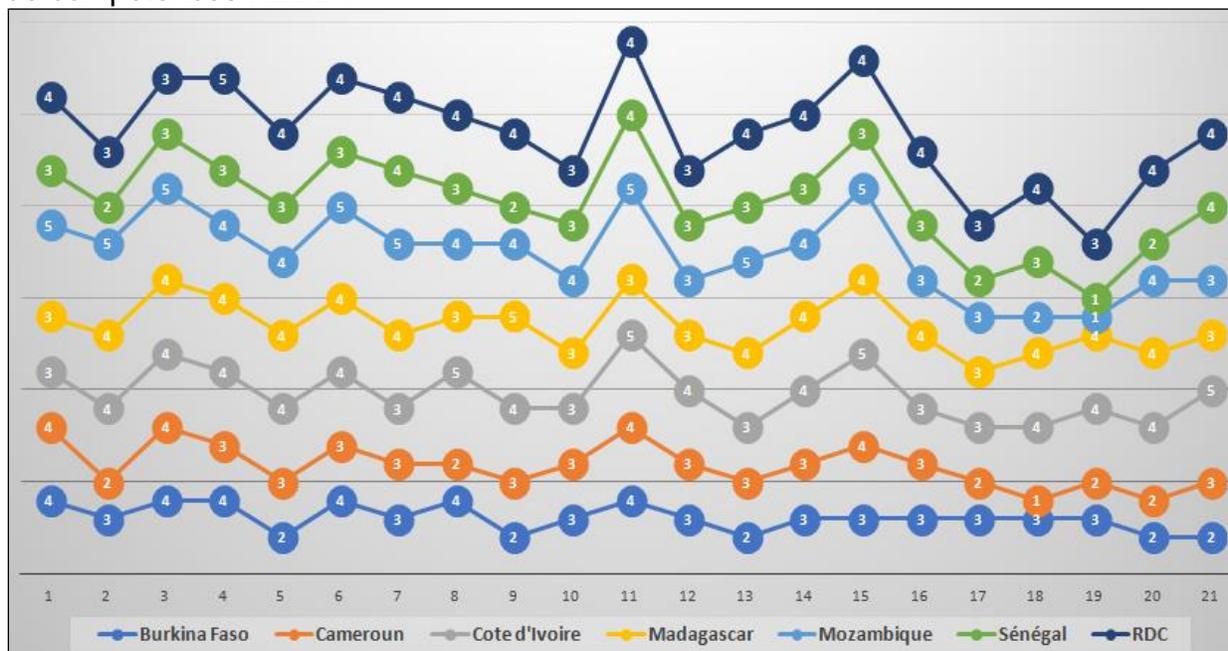
	Domaine de compétence	B Faso	Camer	C.I	Madag	Moz b	Séné g	RD C	Mea n
	des stocks de carbone forestier (RaCSA) pour les projets pilotes REDD+								
10	Capacité institutionnelle du pays à entreprendre les politiques et les réformes nécessaires au processus REDD+	3	3	3	3	4	3	3	3,14
11	Capacité institutionnelle du pays d'entreprendre une évaluation des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts dans différents types de forêts	4	4	5	3	5	4	4	4,14
12	Capacité institutionnelle du pays à entreprendre des sauvegardes socio-environnementales (SESA et SIS)	3	3	4	3	3	3	3	3,14
13	Capacité institutionnelle du pays à développer des projets bancables pour les processus REDD	2	3	3	4	5	3	4	3,43
14	Capacité institutionnelle du pays à élaborer un document de conception de projet (PDD) pour les projets pilotes REDD	3	3	4	4	4	3	4	3,57
15	Capacité institutionnelle du pays à développer une note d'idée de projet (PIN) pour les projets pilotes REDD	3	4	5	4	5	3	4	4,00
16	Capacité institutionnelle du pays à relier les parties prenantes aux institutions financières dans le développement de projets bancables pour le processus REDD	3	3	3	4	3	3	4	3,29
17	Capacité institutionnelle du pays à gérer les conflits dans le processus REDD+	3	2	3	3	3	2	3	2,71
18	Quelle est la capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les tendances actuelles des marchés et des échanges de droits d'émission de carbone	3	1	4	4	2	3	4	3,00
19	Capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus	3	2	4	4	1	1	3	2,57

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

	Domaine de compétence	B Faso	Cameroun	C.I	Madag	Moz b	Séné g	RD C	Mea n
20	Capacité institutionnelle du pays à développer un cadre/ mécanisme solide de partage des bénéfices pour le paiement basé sur les résultats dans REDD +	2	2	4	4	4	2	4	<b>3,14</b>
21	Capacité institutionnelle du pays dans les négociations sur la foresterie et le changement climatique pendant les COP de la CCNUCC et les processus du FNUF	2	3	5	3	3	4	4	<b>3,43</b>
	<b>Mean</b>	<b>3,05</b>	<b>2,86</b>	<b>3,90</b>	<b>3,71</b>	<b>3,95</b>	<b>2,86</b>	<b>3,76</b>	<b>3,44</b>

1 = Aucun 2= Léger 3= Modéré 4= Bon 5= Excellent

La figure suivante permet de visualiser les scoring de chaque pays selon les domaines de compétences REDD+



**Figure 7 : Niveau de maîtrise des pays des compétences REDD+**

L'analyse du tableau et de la figure montre que pour les capacités techniques dans les pays concernés sont assez modérées dans l'ensemble des pays et pour la plupart des compétences énumérées. Les pays africains francophones sont assez bien outillés techniquement dans les domaines de compétences relatifs à :

- La capacité institutionnelle d'entreprendre une évaluation des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts dans différents types de forêts, et

- La capacité institutionnelle à développer une note d'idée de projet (PIN) pour les projets pilotes REDD

Par contre, les pays manifestent un besoin de renforcement de capacités dans ces domaines où l'expertise nationale fait défaut. Il s'agit de :

- la capacité institutionnelle à gérer les conflits dans le processus REDD+ et ;
- la capacité institutionnelle à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus.

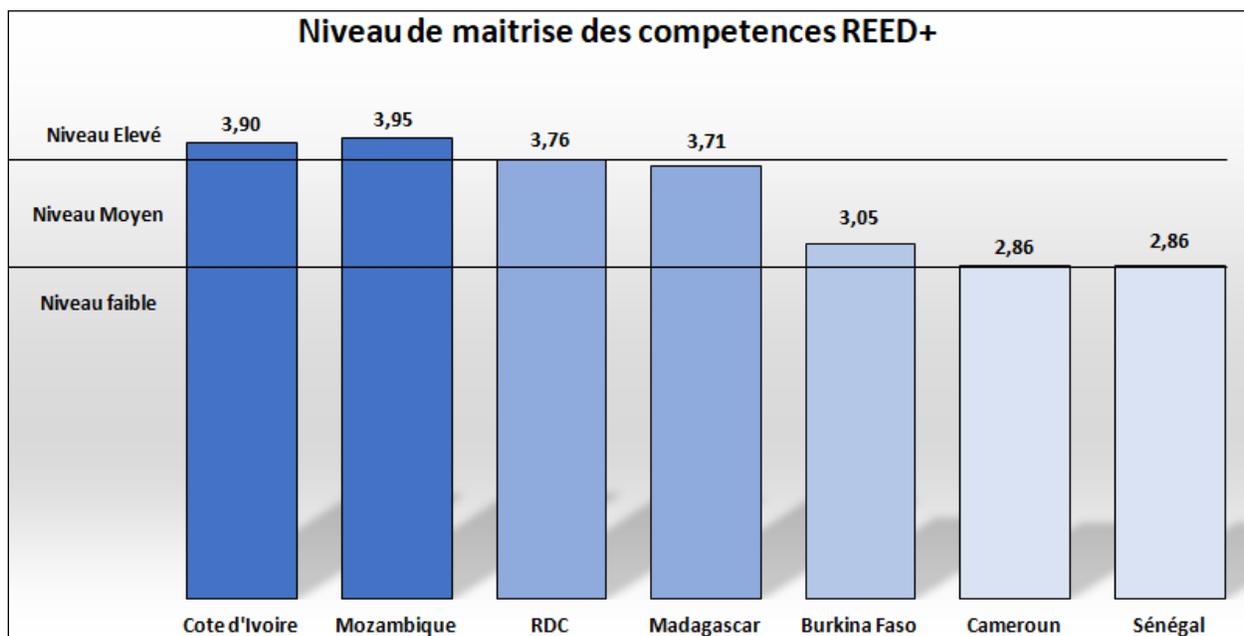
Dans une moindre mesure, d'autres thématiques de renforcement de capacités des pays pourraient être envisagées dans les domaines de :

- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre une évaluation rapide des stocks de carbone forestier (RaCSA) pour les projets pilotes REDD+ ;
- les connaissances en matière d'élaboration de niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le pays ;
- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre des sauvegardes socio-environnementales (SESA) ;
- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre les politiques et les réformes nécessaires au processus REDD+ ;
- la capacité institutionnelle du pays pour l'évaluation des ressources ;
- la capacité institutionnelle du pays à relier les parties prenantes aux institutions financières dans le développement de projets bancables pour le processus REDD ;
- la capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les tendances actuelles des marchés et des échanges de droits d'émission de carbone ;
- la capacité institutionnelle du pays à développer un cadre/ mécanisme solide de partage des bénéfices pour le paiement basé sur les résultats dans REDD + ;
- la capacité institutionnelle du pays dans les négociations sur la foresterie et le changement climatique pendant les COP de la CCNUCC et les processus du FNUF ;

Pour l'ensemble de ces thématiques, les pays affichent un scoring relativement faible lors des questionnaires d'enquête, ce qui traduit un réel besoin de renforcement des capacités. Toutefois, on note une certaine disparité entre pays. Comme le montre le scoring dans le tableau précédent, certains pays expriment des lacunes dans des domaines de compétences où d'autres font état de bonnes capacités ; c'est pourquoi des échanges entre pays africains peuvent être organisés pour capitaliser les acquis des uns au profit des autres.

Par ailleurs, les enquêtes révèlent une faible capacité des pays dans les domaines relatifs au SIS et à la phase de d'investissement (gestion des conflits liés à la REDD+, information sur les réductions d'émissions de GES, partage des bénéfices, etc.) pour laquelle aucun pays africain ne dispose encore d'expérience avérée.

Une comparaison entre les pays, sur la base des réponses fournis pour le questionnaire d'enquête permet de classer des pays comme la Côte d'Ivoire et le Mozambique parmi les pays qui ont une très bonne maîtrise de la plupart des outils techniques requis pour une bonne mise en œuvre du REDD+. D'autres pays comme la RDC ou Madagascar ont besoin d'un appui en renforcement de capacités supplémentaires (comme indiqué sur la figure n°7 précédente), tandis que d'autres pays encore comme le Sénégal, le Burkina Faso et le Cameroun ont des capacités encore relativement faibles et requièrent un plus grand effort en termes de renforcement de capacités. La figure n°7 indique pour chacun de ces pays les domaines spécifiques de renforcement des capacités. La figure n°8 suivante montre pour les pays qui ont répondu au questionnaire le scoring global pour les compétences de REDD+(niveau général de compétences).



**Figure 8 : Niveau de compétences REDD+ de certains pays africains**

L'enquête menée cette année par le FVC (CGF, 2019) peut nous permettre de compléter l'analyse. Selon le FVC, quatre (4) domaines prioritaires ont été identifiés par les pays en termes de besoins de renforcement des capacités. Il s'agit de :

- L'amélioration du système national de surveillance des forêts et sa révision et mise à jour systématiques ;
- La mise à jour du FREL / FRL ;
- La création et l'amélioration/ mise à jour du système d'information sur les garanties (SIS) ;
- Et la préparation de l'annexe technique du rapport biennal (rapport actualisé avec soumission des résultats de la REDD +).

Par ailleurs, comme l'ont recommandé des pays comme la Côte d'Ivoire et la RDC, il est important que dès l'entame du processus, un plan de formation des cadres du Secrétariat exécutif REDD+ soit élaboré pour renforcer les capacités.

Les domaines de renforcement de capacités qui ont été le plus cités lors des enquêtes sur le terrain concernent le SNSF/ MRV, le NRF/NERF, l'élaboration de R\_PP/ PIN, le droit environnemental, marché du carbone, la valorisation des bénéfices non carbone. Toutefois, le type d'activités envisagées à la suite du diagnostic des moteurs de la déforestation/ dégradation orientera le plan de renforcement de capacités des acteurs (GDF, RNA, techniques de DRS/CES, reboisement, etc.).

Certains pays comme le Congo ont opté pour l'expertise internationale à travers des bureaux d'études européens pour la mise en place de leur processus. D'autres comme la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont fait le choix inverse de renforcer les capacités de nationaux en vue de constituer des experts locaux. Toutefois, même pour ces derniers pays, il est fait mention lors des enquêtes de terrain d'une déperdition fréquente des ressources humaines formées qui trouvent plus facilement d'autres opportunités professionnelles grâce aux nouvelles compétences acquises.

Ainsi donc, pour une mise en œuvre réussie des processus REDD+ en Afrique, il est recommandé que les modules de formation (cartographie, inventaires forestiers, évaluation et notification du carbone, mise en place de systèmes d'informations et de garanties, etc.) soient intégrés dans les curricula de formation des instituts universitaires en vue de former une masse critique de cadres africains pouvant répondre à la demande du marché. Les centres régionaux tels Agrhymet au Niger, Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) en RDC, Centre de Suivi Ecologique (CSE) au Sénégal et CRESA foret-Bois au Cameroun etc. peuvent également être mis à profit pour ces renforcements des capacités.

Tenant compte des expériences de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Cameroun, nous recommandons de tenir des sessions de mise à niveau de l'ensemble des acteurs impliqués dès le début du processus pour que la notion de REDD+ et son processus soient bien compris de tous aux fins de garantir une participation de tous les acteurs venant d'horizons divers. De même, les décideurs ministériels doivent être bien sensibilisés pour leur adhésion et soutien au processus. Cette procédure a en effet permis à ces pays de mettre en œuvre leurs processus REDD+ largement partagés par les autres départements ministériels et de s'assurer du soutien politique des hautes autorités de l'Etat.

Par ailleurs, les programmes de renforcement des compétences des gestionnaires des processus REDD+ doivent tenir compte des activités retenues par les pays. Le tableau suivant donne pour certains pays les activités contenues dans les stratégies.

Table 5: Activités de la stratégie nationale des pays selon les domaines REDD+

Pays	Domaines d'activités REDD+				
	Déforestation évitée	Réduction de la dégradation (Exploitation à faible impacts)	Augmentation des stocks de carbone	Gestion durable des forêts	Agriculture climato-intelligente
<b>Cameroun</b>	Climate smart agriculture Intensification agricole Restauration des savanes dégradées	Exploitation forestière à faible impact Valorisation des rebus de bois Intensification de l'élevage	Reboisement, Boisement	Mise en œuvre des plans d'aménagement	Agroforesterie Revalorisation des zones dégradées à travers des systèmes cacaoculture
<b>Côte d'Ivoire</b>	Agriculture zéro-déforestation Aménagement du territoire et sécurisation foncière Énergie domestique durable Reboisement	Aménagement du territoire et sécurisation foncière Énergie domestique durable Partenariat avec des industriels du bois	Agroforesterie Reboisement	Agriculture zéro-déforestation Agroforesterie Aménagement du territoire et sécurisation foncière Reboisement	
<b>Madagascar</b>	Renforcer la gestion durable des AP, Renforcement des capacités techniques et financières pour la mise en œuvre des activités	Déployer le système Koloala, Développer des schémas/plan d'aménagement des massifs forestiers Renforcer la gestion durable des AP, Impliquer et responsabiliser les communautés dans la gestion des AP Développer les sources d'énergies	Promouvoir le reboisement de type privé et communautaire Restaurer les surfaces forestières dégradées et reboiser en fonction des besoins locaux et sans conversion des forêts naturelles ;	Améliorer la gestion des forêts Améliorer la planification de l'utilisation des terres Promouvoir la valorisation des produits forestiers non-ligneux conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	Optimiser les systèmes de production et infrastructures agricoles Améliorer la structuration des filières Encadrer l'investissement privé

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

	<b>Domaines d'activités REDD+</b>				
<b>Pays</b>	<b>Déforestation évitée</b>	<b>Réduction de la dégradation (Exploitation a faible impacts)</b>	<b>Augmentation des stocks de carbone</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>	<b>Agriculture climato-intelligente</b>
		renouvelables et/ou alternatives			
<b>Mozambique</b>	Agriculture : promouvoir des pratiques alternatives durables pour une transition agricole Promouvoir la productivité des cultures vivrières et de rente	Évaluer la nécessité d'adapter la législation pour renforcer la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts	Recherche sur les techniques, les technologies et les politiques de mise en œuvre de la REDD + et ses impacts sur la société ;	Renforcement du système d'aménagement du territoire en vue d'élaborer un plan national d'utilisation des terres Évaluer l'utilisation d'incitations fiscales et non fiscales pour promouvoir la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts	Amélioration de la productivité agricole et des sols y compris les systèmes agroforestiers ; Transfert de technologies post récolte : commercialisation, transformation et entreposage Promotion et soutien aux partenariats entre grands, moyens et petits producteurs ; Plantation d'arbres polyvalents Systèmes agroforestiers ;

L'analyse du tableau pays révèle que la plupart des activités envisagées concernent le reboisement, l'aménagement des forêts avec l'implication des populations locales, l'amélioration des techniques culturales pour freiner les défrichements abusifs et l'économie du bois et du charbon de bois et la promotion d'énergies vertes alternatives, l'aménagement du territoire et l'adaptation du cadre législatif et réglementaire. Dans ce sens, les programmes de renforcement des capacités pour accompagner REDD+ en Afrique francophone, devront prendre en considération les aspects suivants :

- le renforcement des associations communautaires locales ;
- le renforcement des capacités techniques des agents et des populations sur les techniques d'aménagement durable des forêts, de régénération naturelle assistée, de mise en défens, de plantation d'enrichissement et de reboisement,
- les techniques d'agroforesterie ;
- les méthodes et techniques de conservation des sols et des eaux ;
- les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux
- et enfin les techniques d'économie d'énergie et les énergies alternatives.

## 8. DEFIS ET OPPORTUNITES DE REDD+

### 8.1 Les opportunités de REDD+ pour les pays africains

Le plan d'action de Bali recommandait entre autres une réduction des émissions de GES de -10 à -30 % à l'horizon 2020 en référence au seuil des émissions de GES de l'année 1990 pour les pays industrialisés mais aussi avec l'effort des pays en développement. Hormis la réduction des GES issus des combustibles fossiles, ce plan recommandait un effort soutenu de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment à travers des programmes nationaux appropriés, alternatifs à l'exploitation industrielle de bois en vue de maintenir les forêts debout (forêts pour le climat). Cette option offre une réelle opportunité aux pays forestiers du sud en particulier dans le bassin du Congo, de développer des programmes dans l'optique de paiement des services environnementaux offerts par leurs forêts.

En effet, au plan mondial, les forêts sont soumises à une tendance lourde de dégradation et de déforestation. Le défi est énorme : de 2001 à 2017, il y a eu à l'échelle mondiale une perte de couvert forestier de 337 millions d'hectares, équivalent à une diminution de 8,4% de la couverture forestière depuis 2000 (CGF, 2019). De 2001 à 2015, 27% de la perte de couverture forestière est survenue dans les zones où les facteurs dominants de perte de couvert végétal concernent la déforestation (CGF, 2019). A l'échelle du continent africain, la même tendance de régression est observée, avec cependant des différences remarquables d'une région du continent à une autre. Le tableau suivant montre les tendances de régression de la forêt en Afrique de l'ouest et du centre sur les 2 dernières décennies.

**Table 6: Tendances de déforestation en Afrique de l'Ouest**

Région Afrique	1990- 2000 (%)	2000-2010 (%)
Afrique de l'ouest	1,17	1,17
Afrique du Centre	0,37	0,28
Moyenne Afrique	0,64	0,62

Source : Mbow, 2015

Le tableau ci-dessus montre une tendance de forte régression des forêts en Afrique du centre et de l'ouest. Le niveau de régression est particulièrement alarmant en Afrique de l'ouest qui double quasiment la moyenne continentale. Renverser cette tendance implique des mesures soutenues de conservation et de gestion durable des forêts en vue d'améliorer la production de biens et services y compris le stockage du carbone dans une perspective de durabilité.

Pour ce, REDD+ devrait être mise en œuvre de manière à devenir un outil important pour réaliser la GDF avec des co-bénéficiaires comme la conservation de la biodiversité, la lutte

contre la pauvreté, les droits des populations locales. Cette perspective a été bien comprise par les Etats africains. En effet, la vision stratégique REDD+ de l'ensemble des pays étudiés va au-delà de la question carbone pour prendre en compte des problématiques plus globales comme la gouvernance, l'agriculture, la protection des bassins versants, l'aménagement du territoire. Des stratégies REDD+ du Cameroun, de la RDC, de Madagascar et du Mozambique en offrent une illustration parfaite. Ces stratégies permettront à terme, d'influer sur la politique de l'Etat, bien au-delà des questions strictement forestières.

La forêt est le siège de nombreux services environnementaux souvent indispensables pour la survie des populations locales (alimentation, pharmacopée, revenus monétaires) en même temps qu'elle procure des revenus substantiels pour les Etats (exploitation du bois). Partout en Afrique, on assiste cependant à une régression continue du potentiel forestier (voir tableau N°6 ci-dessus) faute d'investissements pour mettre en place des systèmes viables pour leur gestion durable. C'est pourquoi le souci de la communauté internationale pour la préservation des forêts dans le contexte du changement climatique offre de réelles opportunités pour les pays en développement pour obtenir des ressources supplémentaires pour le maintien des forêts dans le cadre de REDD+, avec le paiement des services environnementaux, notamment la séquestration de carbone. L'avantage de ces ressources est qu'elles se situent dans une perspective à long terme, permettant ainsi de combler le gap causé par l'insuffisance des finances publiques nationales ou la perspective court terme de l'aide bi ou multilatérale classique. Le processus REDD+ se révèle ainsi être une opportunité tant pour l'appel des capitaux que pour le développement durable des communautés locales et peuples autochtones.

Contrairement au protocole de Kyoto qui ne prenait en compte que les activités de boisement/ reboisement, REDD+ intègre les activités de gestion/ conservation durable des forêts, offrant une réelle opportunité pour les pays forestiers africains de valoriser leurs activités de gestion durable des forêts et hors forêt comme les mises en défens, les conventions locales, l'aménagement forestier, les systèmes agroforestiers incluant le carbone du sol, etc.

Une autre opportunité substantielle qui mérite d'être soulignée est l'existence d'institutions multilatérales fortes pour appuyer les initiatives de préparation et de mise en œuvre de la stratégie REDD+. Il s'agit en particulier de ONUREDD, le PCPF, le PIF etc. qui au fil des années, ont développé de nombreux projets tests qui ont permis de capitaliser une base de connaissances pour mettre en place et dérouler une stratégie REDD+ dans de bonnes conditions.

De même, de nombreux pays africains comme la RDC, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Mozambique ont capitalisé une bonne expérience du processus qui peut inspirer les pays les moins avancés. Par ailleurs, la désignation du FVC par la CCNUCC pour soutenir REDD+ constitue un atout pour la disponibilité de financements.

A l'initiative de la BAD et de l'Afrique de l'Est, des plateformes régionales REDD+ ont vu le jour au niveau des sous-régions africaines. Elles permettent une mise en commun des expériences acquises en vue d'une synergie réciproquement avantageuse. Ces plateformes permettront de susciter un dialogue fécond entre les institutions en charge de REDD+ en Afrique en échangeant des informations et en définissant des indicateurs communs sur la mesure et l'évolution des forêts. Cette plateforme qui a été dénommée *Forum d'Investissement pour la REDD+ en Afrique*, permettra à terme d'une part, d'offrir des références et modèles de stratégie REDD+ pour les pays, et d'autre part, une harmonisation des critères et modèles de gestion durables des différents types de formations forestières en Afrique, pour une meilleure évaluation des ressources forestières et de leur évolution au profit de la recherche.

## **8.2 Les défis pour une mise en œuvre de REDD+ en Afrique**

### **Au plan institutionnel et politique**

Le caractère transversal de REDD+ impliquant plusieurs secteurs ministériels, rend indispensable l'implication des autorités politiques à un haut niveau pour une bonne prise en charge du processus. En RDC comme en Côte d'Ivoire, l'implication du Premier ministre (voire du Chef de l'Etat en Côte d'Ivoire) a permis au ministère de l'Environnement d'obtenir la participation de l'ensemble des départements techniques concernés, en particulier celui des Finances. A contrario, les cas du Sénégal et du Tchad offrent l'exemple d'une faible participation des autorités politiques avec pour conséquence un processus qui a du mal à prendre forme.

De même, le renforcement des institutions en charge de conduire le processus REDD+ constitue le défi majeur pour les Etats. Il est essentiel à ce niveau de mettre en place une structure dédiée, dotée de personnels techniques suffisants et compétents (avec un plan de renforcement de compétences) et de moyens opérationnels en adéquation avec la mission. La Côte d'Ivoire et le Cameroun qui ont mis en place ces structures dédiées ont réussi à faire de bons résultats. Toutefois, Madagascar n'a pas opté pour cette formule, mais la forte implication de l'ensemble des directions concernées au sein du ministère de l'Environnement a permis d'obtenir des résultats probants.

En aval, l'intégration des autres institutions participantes est également un défi. Ces institutions doivent être pleinement responsabilisées et les ressources équitablement partagées entre l'ensemble des acteurs, chacun en fonction des missions qui lui sont demandées. En RDC comme au Cameroun, les ONG et les autres directions techniques de l'Etat qui ont été impliquées dans le processus ont aussi reçu des ressources financières en adéquation avec les missions qui leur ont été confiées. Il faut aussi noter la forte exigence des partenaires techniques et financiers pour cette option de ventilation des ressources.

Par ailleurs, le processus REDD+ doit mettre en place des mécanismes transparents de gouvernance sur la base d'une évaluation du coût d'opportunité et du rôle des acteurs et

des institutions locaux dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière pour les projets REDD+. Une évaluation rigoureuse permettra d'assurer une redistribution équitable des paiements de carbone entre tous les acteurs concernés, en particulier les collectivités locales et les populations concernées. Les coûts de transaction pour l'administration centrale sont en effet élevés et ne peuvent certainement pas être supportés intégralement par les ressources issues de la vente du carbone et ne doivent en aucun cas léser les intérêts des acteurs locaux et des peuples autochtones. Le souci d'équité lors du partage des avantages sera donc essentiel pour garantir la durabilité des activités REDD+ ; en effet, des initiatives REDD + mal mises en œuvre pourraient avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance des communautés mêmes pour lesquelles elles ont été conçues, en particulier les populations rurales qui dépendent des ressources forestières (AfDB, 2016). C'est le cas particulier de Madagascar où la constitution des corridors a nécessité le déplacement des populations qui habitaient sur ces zones. L'enjeu en termes de reconstitution de grands paysages forestiers pour la conservation de la faune et la biodiversité végétale est certes prégnant, il n'en demeure pas moins que les ressources financières issues de ce projet REDD+ devra compenser les nombreuses pertes économiques et culturelles subies par les populations locales.

Au plan des acteurs, il est essentiel de constituer une dynamique collective entre les principaux acteurs et d'assurer l'engagement des décideurs locaux (élus locaux, autorités préfectorales et ONG) et de l'Etat. Les processus REDD+ au Cameroun et en RDC se sont appuyés sur l'expérience d'approche participative des ONG qui ont ainsi mobilisé les administrations territoriales (préfets, sous-préfets) et les autorités coutumières (chefs de canton). Ces autorités ont joué un rôle crucial pour une bonne adhésion des populations à la vision REDD+ déclinée au plan national et une appropriation des activités à mener au plan local. Cette adhésion des populations est en effet cruciale pour la gestion des facteurs de non-permanence (feux de brousse, surpâturage, extension des terres agricoles, etc.).

Enfin, le défi de la redistribution équitable des revenus issus des projets REDD+ entre les différents acteurs locaux (Etat, prestataires de services environnementaux, sociétés civiles et surtout communautés locales qui sont les principaux garants des forêts) mérite d'être examiné avec beaucoup de lucidité, même si les paiements issus des processus REDD+ ne sont pas encore effectifs. Une attention particulière devra être accordée pour la rétrocession équitable des revenus issus des processus REDD+ aux entités décentralisées à travers des mécanismes efficaces et transparents aux communautés locales en prenant en compte le coût d'opportunité réel pour ces populations et les collectivités territoriales. Ce souci est d'autant plus crucial face au défi du prix du carbone qui depuis plusieurs années est à un niveau assez bas. La RDC a bien compris l'enjeu en mettant en place un mécanisme financier qui devra centraliser l'ensemble des recettes REDD+ en vue de sa répartition équitable entre les communautés participantes et les frais de gestion. L'expérience en est cependant à ses débuts et le retour d'expérience serait intéressant à évaluer. De même Madagascar envisage dans son plan d'action un transfert d'une bonne part des recettes issues des activités REDD+ aux communautés locales pour financer leur développement et compenser les préjudices causés par la

libération des emprises des aires protégées. La suite de cette expérience fournira des informations précieuses sur la capacité des Etats à gérer équitablement les ressources sans léser les communautés locales.

### **Au plan technique**

L'adoption d'une méthode crédible d'établissement du scénario de référence de la déforestation et de la dégradation des forêts est souvent problématique en l'absence d'un système de suivi permanent des formations forestières. Si des données sur la déforestation existent ou peuvent être générées assez facilement à travers les interprétations d'images satellitales diachroniques, celles sur la dégradation sont plus complexes et nécessitent des protocoles de recherche plus complexes. Le Sénégal par exemple dispose de nombreuses études pour quantifier la déforestation, mais peu de données fiables sont disponibles sur la dégradation des forêts.

La disponibilité de données pour établir le scénario de référence afin d'évaluer le bilan de carbone correspondant à une période historique qui précède le démarrage de la démarche REDD+ fait souvent défaut. C'est en effet cette évaluation historique qui permet de calculer « le gain de carbone » pour la période REDD+ considérée. L'on voit ainsi tout le défi technique posé par l'absence de données forestières historiques précises. L'OFSAC a aidé la RDC à surmonter la difficulté à travers l'interprétation de données cartographiques de la NASA qui ont permis de retracer le profil historique de la déforestation, cependant, les données sur la dégradation des forêts n'étaient pas disponibles

De même la mise en place d'un système d'informations et de garanties qui est une innovation pour la plupart des institutions forestières est un défi de taille. En effet, la plupart des administrations nationales ont une expérience limitée de l'estimation et de la déclaration des GES et des inventaires mettant en œuvre les directives de bonnes pratiques du GIEC. Il se pose ainsi le défi pour mesurer en permanence la superficie forestière et les changements dans les stocks de carbone des forêts dans le cadre d'un système national de surveillance des forêts (la notification des variations des stocks de carbone au niveau 2 du GIEC est considérée comme une exigence minimale). Aussi, peu de pays (RDC, Congo et Madagascar) parmi ceux étudiés ont réussi à franchir ce cap ; de plus, les SIS élaborés restent encore théoriques et doivent subir l'épreuve d'une mise en œuvre pratique pour se bonifier.

A cela s'ajoute une longue tradition de non-participation réelle des populations locales et des peuples autochtones à la gestion des affaires forestières de leur terroir pour les pays francophones comme le Sénégal qui ont hérité et perpétué le système français de gestion forestière qui considère la forêt comme une propriété du Roi, les ressources forestières appartiennent à l'Etat qui n'accorde qu'un droit d'usufruit aux populations riveraines.

### **Au plan socio-économique**

La problématique du droit foncier se pose partout en Afrique eu égard au large fossé qui sépare les pratiques foncières locales et le droit positif souvent d'inspiration coloniale. Le défi pour la REDD+ sera donc d'améliorer la sécurité foncière par la reconnaissance légale et formelle des droits sur les ressources et en conséquence l'accès équitable aux dividendes générés par les projets REDD+. Au Sénégal, au Tchad, en Côte d'Ivoire et comme pour la plupart des pays anciennes colonies françaises, le droit foncier a peu évolué par rapport à l'époque coloniale. L'Etat considère la forêt comme sa propriété et sera naturellement enclin à capter les ressources pour son propre profit. Le RDC montre déjà la voie en prévoyant d'imputer le fonctionnement de l'Agence chargée des transactions carbone sur les recettes attendues des projets REDD+. Un changement de paradigme sera nécessaire pour une gestion équitable des ressources financières qui ne lèse pas les populations locales. Pour ce, il sera certainement nécessaire l'implication des ONG dans l'ensemble du processus REDD+ pour disposer d'avocats bien informés au profit des populations.

REDD+ pourrait certes être un outil puissant de lutte contre la déforestation, toutefois la raison recommande de garder à l'esprit qu'il y'aura toujours une part de déforestation nécessaire pour assurer le développement des populations. Le défi sera donc ici d'intégrer dans les stratégies REDD+ l'efficacité de l'utilisation des terres à travers l'amélioration de la productivité agricole (diversification et intensification agricoles) pour atténuer les pressions sur les ressources foncières. C'est dans ce sens que le Cameroun a mis l'accent sur la préservation des terres de montagne et l'amélioration de la productivité agricole dans sa stratégie REDD+. Il en est de même de la Côte d'Ivoire qui a fait de « l'agriculture zéro-déforestation » l'axe majeur de sa stratégie REDD+, ou encore le Mozambique dont la stratégie est basée sur l'aménagement du territoire, l'intensification agricole et une meilleure valorisation des productions pour contenir l'expansion des terres agricoles.

Enfin, les initiateurs de REDD+ privilégient dans leurs communications les avantages des revenus monétaires liés au marché du carbone. Les exigences techniques de la CCNUCC pour la certification du carbone issu de ce processus ainsi que le niveau de prix du carbone risquent de doucher bien des enthousiasmes. Au risque d'annihiler les efforts des gouvernements et des populations locales, il est important de mettre en exergue les avantages non liés au carbone tels les produits de la biodiversité, la conservation des eaux et des sols, etc. la RDC et le Cameroun ont privilégié la mise en exergue de ce type de co-bénéfices et le Mozambique les avantages liés à la conservation et la transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux. Cet axe avait été également privilégié par le Sénégal pour ses projets démonstratifs REDD+.

Par ailleurs, REDD+ est en concurrence avec d'autres options d'exploitation des terres, en particulier l'exploitation minière, l'agriculture itinérante, etc.... et doit présenter des avantages concurrentiels palpables pour emporter l'adhésion des décideurs. La faible valeur du carbone peut en effet émousser l'engagement des Gouvernements et détourner l'intérêt des privés

## **Conclusion**

De nombreux pays africains francophones ont saisi l'opportunité offerte par les mécanismes REDD+ pour engager des processus avec pour finalité un paiement basé sur les résultats (PBR). Les pays d'Afrique du Centre (RDC, Congo, Cameroun) ont été les précurseurs dans les années 2009/2010 suivis par les autres pays. Le cadre de Varsovie qui structure le processus REDD+ définit des conditionnalités précises qui doivent toutes être satisfaites par les pays candidats pour la REDD+ aux fins de bénéficier des PBR, à l'heure actuelle, seuls la RDC, le Congo et Madagascar ont réussi à satisfaire à l'ensemble des pré-requis pour rentrer dans la phase d'investissement. D'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun sont en phase assez avancées tandis que la plupart des autres pays sont au stade de début (Burkina Faso, Togo) ou n'ont pas encore démarré un processus REDD+ structuré (Sénégal, Tchad, Maroc), même des initiatives REDD+ y ont été mises en œuvre.

La mise en œuvre d'un processus REDD+ réussie requiert un certain nombre de préalables au premier rang desquels figurent le soutien et l'engagement des hautes autorités politiques nationales. De ce soutien découle en effet l'implication des autres acteurs institutionnels, en particulier les départements techniques ministériels intéressés dont l'implication est indispensable en raison du caractère transversal du processus. De même, l'implication de la société civile et des populations locales s'avère indispensable pour garantir la transparence du processus et la durabilité des actions qui seront menées. Par ailleurs, la problématique du financement se pose avec acuité en raison des financements relativement importants qui sont nécessaires pour satisfaire à l'ensemble des exigences du Cadre de Varsovie. En l'absence de la faible implication financière des budgets nationaux, les Etats doivent faire appel aux bailleurs bi et multilatéraux ainsi qu'aux banques internationales. En particulier ONUREDD, la Banque mondiale, la KfW, la Norvège et la BAD se sont distinguées parmi les principaux partenaires financiers des processus REDD+ en Afrique francophone.

Ces financements ont permis à de nombreux pays de financer des initiatives REDD+ qui sont des projets préparatoires dont les résultats et les retours d'expérience ont permis aux Etats d'élaborer leur stratégie REDD+ et leur SNFS, ou encore d'affiner les éléments du SIS. La maturation de ces projets a par ailleurs projeté certains Etats, certes en nombre réduits (RDC, Congo, Madagascar) dans la phase de paiement. Ces projets préparatoires s'avèrent donc d'une grande utilité dans les processus REDD+.

REDD+ comporte de nombreuses opportunités en Afrique francophone en termes de séquestration de carbone au profit de l'environnement mondial en raison de la tendance régressive des forêts depuis plusieurs décennies. Cependant plus nombreuses encore sont les opportunités pour le développement durable, la conservation de la biodiversité forestière à usages multiples, la préservation des terres agricoles, la promotion de l'agriculture et la conservation/ transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux.

Toutefois, de nombreux défis se posent encore notamment en ce qui concerne l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels à travers un processus transparent et la répartition des ressources de REDD+ entre l'ensemble des acteurs. La même transparence devra être de mise en ce qui concerne l'équité dans la répartition des ressources issues du REDD+ entre l'ensemble des acteurs concernés, en particulier au profit des populations locales et des peuples autochtones pour financer leur développement et compenser les préjudices causés (libération d'emprises, pertes de terres agricoles pour le reboisement, etc.).

- L'analyse du questionnaire d'auto-évaluation des compétences par les administrations révèle une maîtrise assez moyenne des compétences requises pour une bonne mise en œuvre du processus REDD+, à l'exception notable de la Côte d'Ivoire et du Mozambique. Il est donc de concevoir et mettre en œuvre un important programme de renforcement de capacités des Etats et des autres acteurs institutionnels, notamment en ce qui concerne les thématiques relatives à la capacité institutionnelle des pays à gérer les conflits dans le processus REDD+ et la capacité institutionnelle à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus. D'autres types de formation seront également envisagées, en particulier au profit des acteurs locaux, pour la mise en œuvre des activités REDD+ retenues dans les stratégies REDD+ des pays. Il s'agit notamment de programmes de formation sur i) les techniques d'agroforesterie, ii) les méthodes et techniques de conservation des sols et des eaux, iii) les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux et enfin, iv) les techniques d'économie d'énergie et les énergies alternatives.

## BIBLIOGRAPHIE

- African Development Bank Group (AfDB) et Climate Investment Fund, 2016, REDD+ In Africa (CIFA): Context, challenges and next steps of REDD+ mechanisms in the continent, AfDB KNOWLEDGE SERIES, | OCTOBER 2016
- Bastin et al., July 2019, The global tree restoration potential, RESTORATION ECOLOGY, Science 365, 76–79 (2019) 5
- CAPEL A-C, janvier 2017, Etude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé, Site internet : <http://www.ffem.fr/site/ffem/>
- CEDEAO, 2015, Evaluation des Ressources Forestières dans l'espace CEDEAO : Stratégies REDD+ dans la Gestion des Ressources forestières (Rapport provisoire)
- FAO, 2017, Analyse du cadre Juridique de Mise en Œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire
- FCPF et UN-REDD, November 2010, Guidelines on Stakeholder Engagement in REDD+ Readiness With a Focus on the Participation of Indigenous Peoples and Other Forest-Dependent Communities DRAFT
- GIEC, 2001. Climate change 2001: The scientific basis. Contribution of Working Group 1 to the 3rd Assessment Report
- Green Climate Fund (CGF), June 2019, Accelerating REDD+ implementation, Working paper N 2
- Mbow C et all, 2012, Challenges and Prospects for REDD+ in Africa: Desk Review Of REDD+. Implementation in Africa A GOFC-ACRENET synthesis. The Global Land Project International Project Office, A joint Research Agenda of IGBP & IHDP N°3
- Mbow C, 2009, Challenges and Prospects for REDD+ in Africa: Desk Review of REDD+ Implementation in Africa, A GOFC-ACRENET synthesis, GLP Report No. 5, GLP-IPO, Copenhagen.
- Neil B. et all, décembre 2017, Note thématique sur le financement climatique : les financements REDD+, Fondamentaux du financement climatique, N°5, [www.climatefundupdate.org](http://www.climatefundupdate.org)
- RRN, DGPA, Sept 2009, ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux, Réseau Ressources Naturelles (RRN), Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)
- UN-REDD Programme, 2019, 2018 Annual Report, Report of the Administrative Agent of the UN-REDD Programme Fund for the period 1 JANUARY – 31 DECEMBER 2018
- UN-REDD Programme, 2015, Les approches nationales en matière de garanties : Expériences initiales et leçons émergentes, Note d'information, novembre 2015
- UN-REDD Programme, 2014, « Développer les stratégies nationales REDD+ », Echange régional Sud-Sud – Afrique, Expériences - Analyses – Discussions, Nairobi, 14-15 octobre 2014
- Wolf R, Nov 2009, Réussir REDD, Un guide pratique pour réussir la mise en œuvre de REDD, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Programme Lutte contre les changements climatiques Climate Protection Programme,

# ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ENQUETE PAYS

<b>Questionnaire no (pour usage interne)</b>	
<b>Enquêteurs</b>	Dr Dieng Cheikh and Dr Wilson Mugasha
<b>Pays</b>	

## Contexte général

Le Forum forestier africain (FFA) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya. L'objectif du Forum est de fournir une plate-forme et de créer un environnement propice à l'analyse indépendante et objective, au plaidoyer et aux conseils sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, l'utilisation et la conservation durables des forêts et des ressources forestières de l'Afrique dans le cadre des efforts visant à éliminer la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et le développement économique et social.

L'AFF met en œuvre depuis 2011 un projet intitulé "Forêts africaines, populations et changements climatiques" qui en est actuellement à sa troisième phase. Dans le cadre de ce projet, l'AFF a reconnu que le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres formes d'utilisation des terres (AFOLU) continue de générer d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, ce qui entraîne des changements et des variations climatiques. Afin de relever ce défi de l'augmentation du niveau des émissions de GES, la 16ème Conférence des Parties (COP16) de la CCNUCC tenue à Cancun a reconnu la contribution des forêts à l'atténuation des effets changement climatique par la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). A cet égard, la conception de REDD+ a été structurée en trois grandes phases, à savoir : Phase de préparation ; phase de mise en œuvre et phase d'investissement. AFF suit de près la mise en œuvre de la REDD+ en Afrique afin d'informer les acteurs de la foresterie africaine sur les opportunités existantes et de partager les expériences. C'est dans ce contexte que le Forum a recruté dans son plan de travail annuel 2019 deux (2) experts, Dr Dieng Cheikh pour les pays africains francophones, et Dr Wilson Mugasha pour les pays africains anglophones et lusophones pour évaluer le niveau de mise en œuvre de REDD+ dans différentes forêts (forêt tropicale, montagnes, mangroves, bois et savanes, et parcs du Sahel). Les études devraient générer des connaissances sur les meilleures pratiques, les défis et les opportunités ainsi que les lacunes dans la mise en œuvre de REDD+ dans les différents types de forêts et dans les différentes phases de REDD+. Les connaissances acquises devraient également permettre aux parties prenantes de la foresterie africaine de mieux comprendre le rôle de REDD+ dans l'intégration des options d'adaptation et d'atténuation qui répondent aux défis et aux opportunités du changement climatique dans différents types de forêts et systèmes sociaux africains.

Vous avez été identifié comme l'un des répondants à fournir des réponses à l'aide de cet outil. Les données recueillies dans le cadre de cette étude seront principalement utilisées aux seules fins prévues et seront traitées avec la plus grande confidentialité.

### **PARTIE I : PROFIL DU REPONDANT**

No	Identification	Réponses
1.	Genre du répondant	1. Male 2. Femelle
2.	Position actuelle dans ton organisation ou entité	
3.	Votre nom (optionnel) mais important pour le suivi	
4.	Adresse email	
5.	Contacts téléphoniques	

### **PARTIE II : SECTION INSTITUTIONNELLE (RESERVEE AU COORDONNATEUR REDD+)**

1. Votre pays a-t-il officiellement et formellement soumis une demande de participation au processus REDD+ avec l'ONUREDD ?

Si oui depuis quand

2. Quel est le statut et l'ancrage institutionnel de la REDD+ dans votre pays : relations institutionnelles avec les ministères sectoriels concernés (Forêts, Environnement, Agriculture) ;
3. Expliquez brièvement les capacités humaines et logistiques de votre institution REDD+ :
4. Budget prévisionnel et source de financement de votre institution REDD+ depuis la création :
5. Votre pays a-t-il postulé au programme de préparation ?

Si oui,

Avec quelle institution partenaire ?

Quel est le statut de cette demande ?

### **PARTIE III : EVALUATION DU PROCESSUS REDD+**

6. Quelle catégorie de parties prenantes êtes-vous dans le processus REDD+ ? Quelle place occupez-vous dans le processus REDD+ ? Quel est votre rôle dans le processus ? Depuis quand êtes-vous dans le processus ?

<b>Catégorie de parties prenantes dans le processus REDD+</b>	<b>Position dans le processus REDD+</b>	<b>Rôle dans le processus REDD+</b>	<b>Durée (année)</b>
<i>Institution gouvernementale : Précisez</i>			
<i>Organisation de la société civile : Précisez</i>			
<i>Organisation Non-gouvernementale : Précisez</i>			
<i>Organisation à base communautaire : Précisez</i>			
<i>Organisation de la communauté économique sous-régionale : Précisez</i>			
<i>Organisation Intergouvernementale : Précisez</i>			
<i>Organisation internationale des Nations Unies : Précisez</i>			
<i>Organisation régionale des Nations Unies : Précisez</i>			
<b>Autres (spécifiez)</b>			

7. Dans le cas d'une organisation de la société civile (OSC), d'une organisation communautaire (OBC) ou d'une organisation non gouvernementale (ONG), quand a-t-elle été enregistrée et quel est son mandat institutionnel par rapport au processus REDD+?

<b>Catégorie de parties prenantes dans le processus REDD+</b>	<b>Année d'inscription</b>	<b>Mandat institutionnel par rapport au processus REDD+</b>
<i>Organisation de la société civile : Précisez</i>		
<i>Organisation Non-gouvernementale : Précisez</i>		
<i>Organisation à base communautaire : Précisez</i>		

8. Quelle est la phase du processus REDD+ dans laquelle se trouve le pays :  : Phase de préparation  : Phase de mise en œuvre phase  : Phase d'investissement  Phase combinée de préparation et de mise en œuvre  :Phase combinée de mise en œuvre et d'investissement
9. Quand le pays a-t-il commencé les phases REDD+ ? Quel rôle votre institution/organisation joue-t-elle ou joue-t-elle dans les phases REDD+ et pourquoi ?

Phases du processus REDD+	Année de début	Rôle de l'organisation/institution	Raisons justifiant le rôle	Autres acteurs	Rôle des autres acteurs
Phase de préparation					
Phase de mise en œuvre					
Phase d'investissement					

10. Existe-t-il des projets REDD+ pilotes dans le pays ? Oui/Non.

Dans l'affirmative, précisez-les dans quel type de forêt et l'année de début ? Quel est le rôle de votre organisation dans ces projets pilotes et quelle phase du projet REDD+ est prévue ? Qui sont les autres acteurs du projet et leurs rôles ?

Nom du projet pilote REDD+	*Type de Forêt	Année de début	Rôles de l'Organisation/Institution	+Phase dans le processus	Les autres acteurs	Rôle des autres acteurs

\*1=forêt dense ; 2= Forêt de montagne ; 3=Mangrove ; 4= terres boisées et savane ;5= parcs agroforestiers/forestiers du Sahel  
+ 0= Pas encore de processus REDD+ ; 1= phase de préparation, 2= phase d'implémentation, 3= phase d'investissement

11. Si le pays est en phase de préparation REDD+, cochez les réalisations appropriées dans chaque catégorie et indiquez ce qui a. Quelle a été la durée nécessaire pour accomplir ces réalisations et pour quelles raisons ? Si ce n'est pas encore fait, quelle est la cause du retard ?

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

Phase de préparation	Coche z (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée nécessaire	Cause (s) du retard
<b>Réalisations</b>				
<b><i>Gestion de la phase de préparation à l'état de préparation</i></b>				
Des dispositions de coordination sont en place				
Phase de préparation intégrée et prise en compte dans la planification, les politiques et la budgétisation nationales				
Capacité institutionnelle à gérer le processus de préparation REDD+ en place				
Ententes de gestion entre le gouvernement et d'autres intervenants en place				
Cartographie et analyse des gaps/lacunes des initiatives REDD+ pertinentes entreprises				
Système d'information et d'adaptation des négociations UNFCCC et REDD+ en place				
Système de mobilisation Resource en place				
Système d'analyse critique des leçons et de mise en place d'une gestion adaptative du processus. Entrepris				
<b><i>participation des parties prenantes</i></b>				
Mécanisme de participation des parties prenantes en place				
Mécanismes de consultation qui tiennent compte des acteurs de prise des décisions en place				
Programme de renforcement des capacités des partie-prenantes en place				
Mécanismes de recours en matière de résolution des conflits en place				
Système d'engagement des partie-prenantes en place				

Phase de préparation	Coche z (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée nécessaire	Cause (s) du retard
<b>Réalisations</b>				
<b>Définition de la stratégie REDD+</b>				
Évaluation ou études entreprises				
Identification et documentation des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts				
Niveaux de référence déterminés en tenant compte :				
- Données disponibles				
- Prévision des tendances de développement				
- Inventaire forestier national de référence et du stock de carbone				
Méthodes de projection du pays				
Les coûts par rapport à la réduction des émissions déterminés				
Réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse des risques				
Réformes politiques et institutionnelles entreprises et mises en œuvre				
Activités Candidate pour la REDD+ identifiées				
Plan d'investissement et budget élaborés				

12. Si le pays est en **phase de mise en œuvre/implémentation de REDD+**, cochez les réalisations appropriées à chaque niveau et indiquez ce qui a conduit à ce niveau de réalisation. Quelle a été la durée nécessaire pour accomplir ces réalisations et pour quelles raisons ? Si ce n'est pas encore fait, quelle est la cause du retard ?

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+ dans les pays francophones d'Afrique

Phase d'implémentation/Mise en œuvre	Cochez (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée	Causes du retard
<b>Accomplissements</b>				
un cadre de mise en œuvre REDD+ crédible et transparent est établi				
Gestion établie du système REDD+ avec une vue d'ensemble multipartite				
Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures chargées de la mise en œuvre de la REDD+ (avec rôles, statuts et mandats)				
Rôles, droits et responsabilités des parties prenantes non institutionnelles clairement définis impliquées dans la mise en œuvre de REDD+.				
Mise en place d'un système robuste de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) qui prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de carbone - superficie forestière, types de forêts et densités de carbone</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des dimensions sociales et environnementales - normes et co-bénéfices</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de méthodologies conformes aux lignes directrices du GIEC</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données satellitaires et superficie forestière (inventaire forestier, bilan carbone)</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des forêts pour un paiement axé sur les résultats</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système MRV institutionnalisé permanent</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports précis sur les émissions de GES provenant des terres forestières</li> </ul>				

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en Ouvre de REDD+dans les pays francophones d'Afrique

Phase d'implémentation/Mise en œuvre	Cochez (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée	Causes du retard
<b>Accomplissements</b>				
Garanties (sauvegardes)socio-environnementales établies :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) ; et</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de gestion environnementale et sociale (CGSE)</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bénéfices multiples des écosystèmes définis</li> </ul>				
Prise en compte des systèmes établis de partage des bénéfices :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Possibilités</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits carbone</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'un système d'accord entre parties</li> </ul>				
Mise en place d'un système de registre pour la mise en œuvre de REDD+.				
Mécanismes établis pour canaliser les financements REDD+.				
Cadre juridique établi et opérationnalisé pour la mise en œuvre de REDD+.				
Établissement et opérationnalisation d'un observatoire, d'un mécanisme de résolution des conflits et d'un mécanisme de recours				

13. Si le pays est en phase d'investissement de REDD+, cochez les réalisations appropriées à chaque niveau et indiquez ce qui a conduit à ce niveau de réalisation. Quelle a été la durée nécessaire pour accomplir ces réalisations ? Si ce n'est pas encore fait, quelle est la cause du retard ?

Phase d'investissement (Paiement bases sur les résultats/performance)	Cocher (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée	Causes du retard
<b>Réalisations</b>				
Un accord clair sur la définition des résultats en place qui prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des mesures d'atténuation par rapport à un niveau d'émission de référence de la forêt et/ou à un niveau de référence de forêt exprimé en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de MRV qui est critique, complexe et central pour obtenir et recevoir un financement axé sur les résultats afin de donner la confiance nécessaire.</li> </ul>				
Disposer d'un critère composé, en particulier ceux qui figurent au paragraphe 71 de la décision 1/CP.16, qui prend en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie Nationale et Plan d'Action</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'émission national de référence pour les forêts et/ou niveau de référence pour les forêts (NRE)</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Système National de suivi des forets</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Système d'information sur les Sauvegardes (SIS) qui promeut et soutient un ensemble de garanties sociales et environnementales en fournissant des informations cohérentes, complètes et transparentes accessibles à toutes les parties prenantes et mises à jour régulièrement, flexibles pour permettre des améliorations au fil du temps.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sommaire le plus récent des renseignements sur les mesures de sauvegarde qui correspondent à la période pour laquelle les paiements axés sur les résultats sont demandés.</li> </ul>				

Phase d'investissement ( Paiement bases sur les résultats/performance)	Cocher (x)	Qu'est ce qui a conduit à ce niveau de réalisation	Durée	Causes du retard
<b>Réalisations</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compréhension claire de ce qui doit être en place afin de déclencher les paiements potentiels requis :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions REDD+ pour lesquelles des paiements axés sur les résultats sont recherchés doivent être pleinement mesurées, notifiées et vérifiées conformément aux décisions 13/CP.19 et 14/CP.19.</li> </ul> </li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ensemble de paramètres convenus d'un commun accord pour encadrer le pouvoir discrétionnaire laissé aux pays en développement parties chargés de la mise en œuvre en place</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un système bien conçu de mesure, de rapport et de vérification (MRV) qui donne une assurance raisonnable que les résultats ont été atteints est en place :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des forêts pour un paiement axé sur les résultats</li> </ul> </li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Système MRV institutionnalisé permanent pour les paiements basés sur la performance</li> </ul>				

## PART II: STRATEGIES REDD+ ET PLANS d'IMPLEMENTATION/mise en œuvre

14. Quelle(s) stratégie(s) et plan(s) REDD+ avez-vous mis en place pour la mise en œuvre de REDD+ dans le pays ? Quels sont les domaines clés abordés dans les documents ? Quels sont les autres documents pertinents qui devraient appuyer le processus REDD+ ? (Le répondant peut partager la version électronique de la Stratégie REDD+, le plan de mise en œuvre pour analyse et d'autres documents pertinents)

Type de Plan	Les domaines abordés
<b>Stratégie REDD+</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> </ol>

Type de Plan	Les domaines abordés
<b>REDD+ Plan d'implémentation /mise en œuvre</b>	1. 2.

15. Indiquer comment la stratégie REDD+ a abordé les points suivants :

- a. Les politiques nationales connexes
- b. Gouvernance
- c. L'utilisation des terres

16. Quels sont les moteurs de déforestation et dégradation des forêts dans votre pays ?

Moteurs de déforestation	Moteurs dégradation des forêts

17. Quelles activités REDD+ (éviter la déforestation, réduire la dégradation des forêts, améliorer les stocks de carbone, gestion durable des forêts) ont été ciblées par la stratégie et pourquoi ?

Les grands domaines de la stratégie REDD+ pour contenir les émissions	Type de forêt	Activités ciblées	Raisons de choix des activités
Déforestation évitée			
Reduction de la dégradation ( <i>Exploitation a faible impacts</i> )			
Augmentation des stocks de carbone			
Gestion durable des forêts			
Agriculture climato-intelligente			

### **PARTIE III : CONDITIONS ET DETERMINANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+**

18. Quels sont les facteurs/déterminants qui, dans l'ensemble, ont contribué au succès du processus des phases REDD+ ? Comment ces facteurs ont-ils influencés le processus ?

Déterminants	Comment ont-ils influencé le processus
<b>Phase de préparation</b>	
<b>Phase de mise en œuvre</b>	
<b>Phase d'investissement</b>	

19. Quelles leçons tirez-vous de ces déterminants/facteurs ?

Leçons

#### PARTIE IV : OPPORTUNITES ET DEFIS DU PROCESSUS REDD+

20. Quelles opportunités et quels défis associés aux différentes phases de REDD+ ?  
Comment ces défis ont-ils été relevés ?

Opportunités	Défis	Comment avez-vous relevé ces défis
<b>Phase de Préparation</b>		
<b>Phase de mise en oeuvre</b>		
<b>Phase d'investissement</b>		

**PARTIE V : Financement du processus REDD+**

21. Quelle est ou était la source de financement au cours des phases sélectionnées ?  
 Quelle est la durée du financement ? quel est le montant engagé et déboursé ?  
 Quel est le pourcentage de la contribution du gouvernement au financement total ?

Phases du processus REDD+	Source de financement	Année de début	Année de fin	Montant engagé en US\$	Montant déboursé US\$	Année de déboursement	% contribution du gouvernement
Phase Préparation							
Phase de mise en œuvre							
Phase d'Investissement							

22. Quel genre d'activités le financement ciblait-il ?

Phases du Processus REDD+	Activités mises en œuvre	Durée de mise en œuvre
Phase de préparation		
Phase de mise en œuvre		
Phase d'investissement		

23. Quel est le niveau de financement des projets pilotes, quelle source de financement et combien pour quelle durée ?

Nom du projet pilote	* type de Foret	Année de début	Source de financement	Montant (US\$)	Annee de fin

24. Quelles leçons avez-vous tirées des mécanismes de financement du processus REDD+ ?

Leçons Apprises

25. Quelles sont les principales contraintes pour le financement du processus REDD+ et comment surmonter ces contraintes ?

## **PARTIE VI : ÉVALUATION DES BESOINS EN CAPACITÉ SUR LE PROCESSUS REDD+**

26. Quel est le niveau actuel des connaissances sur le développement de la stratégie REDD+ dans le pays ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
27. Quel est le niveau actuel des connaissances en matière d'élaboration de niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le pays ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
- Quel est le niveau actuel des connaissances en matière d'élaboration d'un système robuste de mesure, de déclaration et de vérification (MRV) dans le pays ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
28. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à gérer le processus de préparation REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
29. Quelle est la capacité institutionnelle du pays pour l'évaluation des ressources ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
30. Quelle est la capacité institutionnelle du pays d'entreprendre la modélisation de différents scénarios en référence au statu quo et aux niveaux d'émissions ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
31. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à entreprendre un inventaire des GES du secteur AFOLU?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
32. Quelle est la capacité institutionnelle du pays en matière de SIG et de télédétection pour l'évaluation des ressources forestières et des stocks de carbone?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
33. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à entreprendre une évaluation rapide des stocks de carbone forestier (RaCSA) pour les projets pilotes REDD+?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
34. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à entreprendre les politiques et les réformes nécessaires au processus REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
35. Quelle est la capacité institutionnelle du pays d'entreprendre une évaluation des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts dans différents types de forêts ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
36. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à entreprendre des sauvegardes socio-environnementales (SESA et SIS) ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
37. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à développer des projets bancables pour les processus REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
38. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à élaborer un document de conception de projet (PDD) pour les projets pilotes REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent

39. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à développer une note d'idée de projet (PIN) pour les projets pilotes REDD+?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
40. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à relier les parties prenantes aux institutions financières dans le développement de projets bancables pour le processus REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
41. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à gérer les conflits dans le processus REDD+ ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
42. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les tendances actuelles des marchés et des échanges de droits d'émission de carbone ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
43. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus ?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
44. Quelle est la capacité institutionnelle du pays à développer un cadre/mécanisme solide de partage des bénéfices pour le paiement basé sur les résultats dans REDD +?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent
45. Quelle est la capacité institutionnelle du pays dans les négociations sur la foresterie et le changement climatique pendant les COP de la CCNUCC et les processus du FNUF?  Aucun  Léger  Modéré  Bon  Excellent

FIN  
Merci

## **ANNEXE 2 : LES PRINCIPAUX MECANISMES DE FINANCEMENT DE REDD+**

Les principaux fonds de financement de REDD+ sont : le Fonds Carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (PCPF-CF) et son Fonds de préparation (FP-FPCF) qui sont administrés par la Banque mondiale ; le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et son Fonds BioCarbon, qui est administré par le Fonds d'investissement climatique et le Programme ONU-REDD. Ces différents mécanismes précités ont ensemble approuvé 972 millions US\$ en décembre 2017 pour des activités de projets (Neil B, 2017). La plupart des projets et initiatives mis en œuvre concernent la phase de préparation ou d'implémentation (CGF, 2019). L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux guichets de financement de REDD+ tout en soulignant leurs contributions pour les pays africains.

**ONU-REDD** : Le Programme Collaboratif des Nations Unies sur REDD, lancé en 2008, est un programme de collaboration entre trois agences des Nations Unies (FAO, PNUE et PNUD) qui travaillent sur des activités liées à REDD visant à soutenir les activités de préparation et à développer des conseils et des approches standardisées basées sur des faits scientifiques avérés, avec des pays pilotes. Le Danemark et l'Espagne sont les principaux pays contributeurs au financement de l'ONU-REDD.

L'objectif général du Programme est de "Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de REDD+ pour préparer les pays à la REDD+, notamment par une réforme de l'utilisation des terres, la gestion durable des forêts et les paiements axés sur les résultats. Pour ce, ONU-REDD dispense aux pays partenaires un appui autour de cinq axes de travail technique : la MRV et le suivi des forêts (SNSF), la gouvernance nationale de la REDD+, l'implication des parties prenantes, les avantages multiples, la gestion guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité et la transformation des secteurs. Cet appui est octroyé à travers deux modalités qui se renforcent mutuellement : les Programmes nationaux et l'appui aux actions nationales de REDD+. Les pays partenaires reçoivent un appui direct en fonction des priorités qu'ils ont identifiées, dans le cadre des Programmes nationaux et l'appui ciblé pour lever des contraintes particulières.

Plus d'informations sur [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)

**Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF).** Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF en anglais) a été lancé depuis la Conférence des Parties de la CCNUCC de Bali. Administré par la Banque Mondiale et opérationnel depuis juin 2008, le FCPF est un partenariat mondial consacré à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, à la conservation des stocks de carbone forestier, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Le FCPF aide les pays forestiers tropicaux et subtropicaux à développer des systèmes et des politiques pour la REDD+ et leur fournit des paiements basés sur les résultats de réduction d'émissions. Le FCPF regroupe 47 pays en voie de développement (dont 18 en Afrique) et 14 pays développés (dont plusieurs Etats membres de l'UE (Allemagne, France, Finlande, Pays-Bas, Espagne et Royaume Uni) et la Commission européenne ainsi que des ONG et des acteurs du secteur privé.

L'action du FCPF s'articule autour de quatre objectifs majeurs suivants : i) aider les pays REDD+ éligibles dans leurs efforts pour obtenir des réductions d'émissions (ER) provenant de la déforestation et/ ou de la dégradation des forêts en leur fournissant une assistance financière et technique pour être éligibles au REDD+/PBR (paiements basés sur les résultats); ii) piloter un système de paiement basé sur la performance pour les réductions d'émissions générées à partir d'activités REDD+ et promouvoir un partage équitable des ressources issues du système; iii) tester des voies pour maintenir ou améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et de conserver la biodiversité et enfin, iv) diffuser largement les connaissances acquises dans le développement et la mise en œuvre des plans de préparation et programmes de réduction d'émissions.

Le FCPF comprend un Mécanisme de Préparation, qui octroie des subventions et offre une assistance technique aux pays se préparant à REDD+ ; il propose des activités comme l'analyse des facteurs de déforestation/ dégradation, l'élaboration d'une stratégie REDD+ nationale, l'établissement d'un scénario de référence, ainsi que le développement de rapports de contrôle et d'un système de vérification. Le FCPF est également doté d'un Fonds Carbone, dont le but est de piloter le paiement des mesures d'incitation au niveau national et infranational dans les pays pilotes. Le Fonds carbone rémunère les pays REDD+ sur la base de contrats de réduction d'émissions certifiées (CER) par rapport au scénario de référence. Les paiements du Fonds sont sensés motiver les pays bénéficiaires et les diverses parties prenantes (incluant les peuples dépendant des forêts, le secteur privé etc.) et contribuer ainsi à un financement durable de la conservation des forêts et la gestion des programmes.

Ensemble, les deux mécanismes (Fonds de préparation et Fonds carbone) cherchent à créer un environnement « capacitant » et à créer les conditions pour faciliter de plus importants flux financiers publics ou privés pour la REDD+, dans un horizon moyen terme (5 à 10 ans).

Jusqu'en juin 2018, le Fonds de préparation a alloué jusqu'à un montant de 314 millions de dollars en subventions, dont 128 millions USD ont été décaissés et le Fonds carbone qui est actif dans 19 pays, a mobilisé un volume de financement total de 900 millions USD (CGF, 2019).

Plusieurs pays africains ont reçu des financements provenant à la fois des 2 plus grands organismes financiers de REDD à savoir ONUREDD et FCPC/Readiness ; il s'agit du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la RDC, du Nigéria et de l'Ouganda.

Plus d'informations sur : [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org)

**Fonds Vert pour le Climat** : Le fonds vert (FVC ou GCF pour Green Climate Fund en anglais), a été créé en 2010 dans le cadre des accords de Cancun, il sera ensuite lancé officiellement lors de la COP de Durban l'année suivante. Il est dirigé par un conseil composé de 24 membres provenant à égalité de pays avancés et de pays en développement. Le Conseil est chargé entre autres, de définir les règles relatives à la distribution des financements par le Fonds. L'objectif fixé par les États est d'atteindre un niveau de financement du Fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2020.

Le FVC a été spécifiquement désigné lors de la CoP21 à Paris, par la décision 9/CP.19 qui « encourage les entités de financement, y compris le Fonds Vert Climat dans un rôle clé, pour canaliser un financement adéquat et prévisible axé sur les résultats de manière juste et équilibrée, et de travailler en vue d'augmenter le nombre de pays qui sont en mesure d'obtenir et de recevoir des paiements pour des actions axées sur les résultats ».

Compléments d'informations sur le site du GCF : [www.greenclimate.fund/home](http://www.greenclimate.fund/home)

**Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP)** : Le Programme d'Investissement pour la Forêt est un partenariat entre la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale, les Banques de Développement régional et un sous-fonds du Fonds d'Investissement pour le climat. Le FIP est financé à hauteur de 750 millions de dollars US. Le Danemark et le Royaume-Uni sont les pays européens qui contribuent le plus à son au financement. Il soutient les efforts des pays pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, et promouvoir la gestion durable des forêts en vue de réductions d'émissions (ER) et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+). Le FIP se concentre sur des

investissements importants dans un petit nombre de pays clés afin de réaliser la transformation économique et générer des connaissances globales. La mise en œuvre au niveau des pays est basée sur les plans d'investissement FIP qui ont été développés à travers un processus conduit au niveau pays et construit à l'image du mécanisme de préparation du FCPF ou des procédés équivalents et similaires au R-PP ou aux stratégies REDD+. Le FIP soutient les programme REDD+ des pays en voie de développement, en fournissant des financements intermédiaires disponibles immédiatement (subventions et prêts) pour les réformes nécessaires pour la préparation à la REDD+ et les investissements publics et privés identifiés lors de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ (par exemple dans le cadre de FCPF ou de l'ONUREDD).

Le FIP a sélectionné huit pays pilotes dont quatre en Afrique : le Burkina Faso (40.092.000 USD), le Ghana (64.486.000 USD), la RDC (82.173.200 USD) et le Mozambique (37.199.000 USD), soit un volume de financement de 183.858.200 USD entre 2008 et 2019 (CGF, 2019). Les programmes financés contribuent à aider les pays à progresser dans l'élaboration de leurs stratégies ou plans d'action nationaux REDD+ ; à construire leurs systèmes nationaux de surveillance des forêts ; à établir leurs bases de référence en matière d'émissions ; ainsi qu'à concevoir leurs systèmes de protection environnementale et sociale pour répondre aux exigences du cadre de Varsovie.

Plus d'informations sur [www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5Initiative](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5Initiative)

Le rapport CGF, 2019 souligne que les financements mobilisés au titre de ces trois principaux mécanismes de financement de REDD à savoir ONUREDD, FCPC et FIP ont mobilisé un total de 1,6 milliards dollars entre 2008 et 2019 dont 42% provenant de la Norvège, 27% de l'Allemagne et 12% du Royaume Uni.

**Initiative Climat et Forêt de la Norvège** : Le gouvernement norvégien s'est engagé à verser environ 0,5 milliard de dollar par an pour financer les initiatives REDD+. Le but est de financer de nombreuses initiatives et politiques REDD+ à travers les approches multilatérales ou des accords bilatéraux. La Norvège a d'ailleurs promis dans le cadre des accords bilatéraux, de verser 1 milliard de dollars US au Fonds amazonien du Brésil et 1 milliard de dollars US au gouvernement d'Indonésie en échange de l'atteinte des objectifs de réduction d'émission. Elle a également financé le Fonds d'investissement REDD de la Guyane et de Tanzanie et s'est engagée à verser 70 millions de dollars US pour le Fonds forestier du Bassin du Congo. Plus d'informations complémentaires [www.regjeringen.no/en/id4/](http://www.regjeringen.no/en/id4/)

**Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** : Dans le cadre de la programmation du FEM-7 (2018-2022) alimenté à hauteur de 4.088 millions Euro, 511 millions Euro sont consacrés aux activités relatives au changement climatique. Dans ce cadre, les « programmes d'impact » (par exemple impact de la gestion forestière) peuvent être mobilisés pour des activités relatives à REDD+.

**Partenariat REDD+** : Le partenariat REDD+ a été lancé au début de l'année 2010 suite aux négociations de Copenhague. Il comprend plus de 70 pays, dont des pays développés (Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Slovénie, Espagne, Suède et Royaume-Uni) ainsi que tous les pays en voie de développement qui s'intéressent à la mise en œuvre de REDD+. Le Partenariat a pour objectif de faire progresser les débats sur le fonctionnement futur de REDD+ et de favoriser « un démarrage rapide » en testant des approches permettant d'obtenir des résultats REDD+. Le partenariat ne distribue pas les fonds directement.

Plus d'informations sur le site : [www.reddpluspartnership.org](http://www.reddpluspartnership.org)

**Le projet Alliance Mondiale pour lutte contre les changements climatiques (AMCC,** Global Climate Change Alliance (GCCA en anglais). L'AMCC a été établi par l'Union européenne (UE) en 2007 pour renforcer le dialogue et la coopération avec les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Son objectif est d'accroître l'efficacité de sa réponse aux besoins des pays et des groupes vulnérables en misant sur deux piliers qui se renforcent mutuellement à savoir :

Dans le cadre du premier pilier, l'AMCC sert de plateforme pour le dialogue et l'échange d'expériences entre l'UE et les pays en développement, en mettant l'accent sur la politique climatique. Les résultats alimentent les négociations pour un nouvel accord sur le climat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Dans le cadre du deuxième pilier, l'AMCC agit comme un instrument de soutien technique et financier pour les pays les plus vulnérables au changement climatique et dont les populations ont le plus besoin de financements sur le climat.

L'AMCC appuie la réduction d'émission de carbone due à la déforestation et à la dégradation des forêts à travers des actions pour leur protection. En même temps elle vise la préservation des conditions de vie et d'écosystèmes dépendant des forêts.

En 2014, une nouvelle phase de l'AMCC, l'initiative AMCC+ a été lancée avec un budget de 350 millions d'euros jusqu'en 2020, auxquels s'ajouteront les investissements privés et les investissements publics nationaux que cette aide financière devrait attirer. L'AMCC+ est appelée à devenir l'un des principaux outils de l'UE pour aider les pays en développement les plus vulnérables à faire face au changement climatique.

#### **D'autres financements potentiels des projets REDD+**

- Des banques locales ou internationales, pouvant financer des projets par de la dette ou des capitaux propres ;
- Des acheteurs de crédits finançant le projet par paiement anticipé des crédits achetés (cela pouvant s'assimiler à une forme de dette);
- Des mécènes environnementaux (donation, dette à taux préférentiel) etc. ;

L'estimation des financements mobilisés au titre de REDD+ est difficile en raison de l'absence de critères formels permettant d'allouer le financement à REDD, cependant, le Fonds Vert Climat estime que les financements REDD+ ont atteint 9,8 milliards USD en 2014 tandis que les engagements financiers entre 2009 et 2016 étaient estimés à 6 milliards USD couvrant dix (10) pays en Amérique du sud, Afrique et Asie pacifique (CGF, 2019).

Le programme ONUREDD a travaillé avec 64 pays partenaires au cours de la dernière décennie (UN-REDD Programme, 2019). Les différents programmes mis en œuvre ont mobilisé un financement d'un montant total de 273,9 millions USD au profit de 27 pays bénéficiaires. Outre le financement, ONUREDD a également mobilisé l'assistance technique par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies (FAO, PNUD).

Dans la période 2008-2018, Six (6) pays donateurs (Danemark, Japon, Luxembourg, Norvège, Espagne et Suisse) ont versé une contribution à hauteur de 293,1 millions USD à l'ONU-REDD auxquels s'ajoutent 26,46 USD millions d'euros de l'UE, soit un total de de 319,63 millions USD pour la période dans cette période (ONU-REDD, 2019).



# African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry



## Address:

The Executive Secretary  
African Forest Forum  
United Nations Avenue, Gigiri  
P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya  
Phone: +254 20 722 4000, Fax: +254 20 722 4001  
Email: [exec.sec@afforum.org](mailto:exec.sec@afforum.org); Website: [www.afforum.org](http://www.afforum.org)

